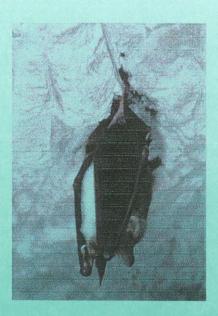


Site FR2100340

### Document d'objectifs du Site Natura 2000 n°95

### « CARRIERES SOUTERRAINES DE VERTUS »

(Marne)



Document de compilation (Annexes du document de synthèse)

Décembre 2003



### Site FR2100340

### Document d'objectifs du Site Natura 2000 n°95

### « CARRIERES SOUTERRAINES DE VERTUS »

(Marne)

**Document de compilation** (Annexes du document de synthèse)

Décembre 2003

### Réalisation:

David BECU

chargé de missions chauves-souris au Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

### Sous la direction, relecture :

Eric BELNOT, Ingénieur écologue, directeur-adjoint du Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

### Financé par:

DIREN Champagne-Ardenne

### SOMMAIRE

### A – Informations générales sur le site

Annexe 1: Localisation du site Natura 2000

Annexe 2: Limites du site Natura 2000

Annexe 3 : Carte du régime foncier et des maîtrises d'usage

Annexe 4: Fiches d'inventaires

### B - Contexte écologique

Annexe 5 : Généralités sur les chauves-souris et fiches espèces de l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore »

Annexe 6 : Fiches descriptives et évaluation chiroptérologique des carrières souterraines de Vertus

Annexe 7: Carte des habitats naturels

Annexe 8 : Résultats d'inventaires

Annexe 9 : Localisation des sites hivernaux prospectés dans le département de la Marne

### C - Contexte socio-économique

Annexe 10 : Synthèse de la concertation sur le site Natura 2000

Annexe 11: Localisation des activités humaines sur le site

### D - Gestion écologique

Annexe 12 : Synthèse de la gestion écologique

Annexe 13: Fiches actions

Annexe 14 : Plan de travail (calendrier prévisionnel des opérations de gestion et évaluation financière)

### E - Administratif

Annexe 15: Organigramme du déroulement du DOCOB

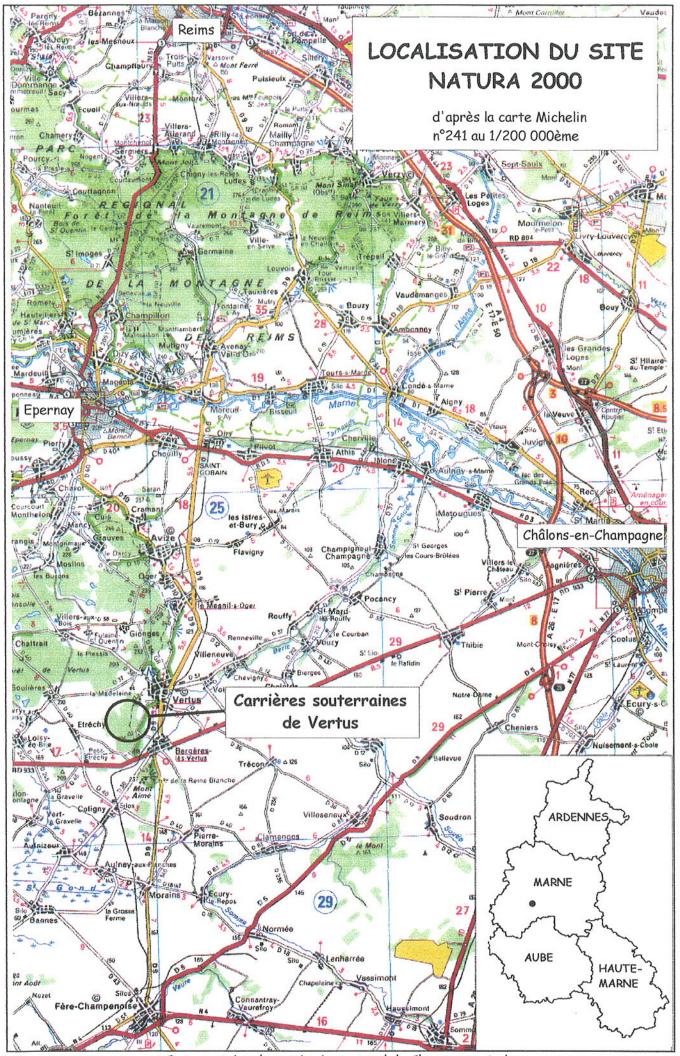
Annexe 16 : Arrêté de constitution du Comité de Pilotage Local

Annexe 17 : Comptes rendus des réunions du Comité de Pilotage Local

### A - INFORMATIONS GENERALES SUR LE SITE

### Annexe 1

Localisation du site Natura 2000

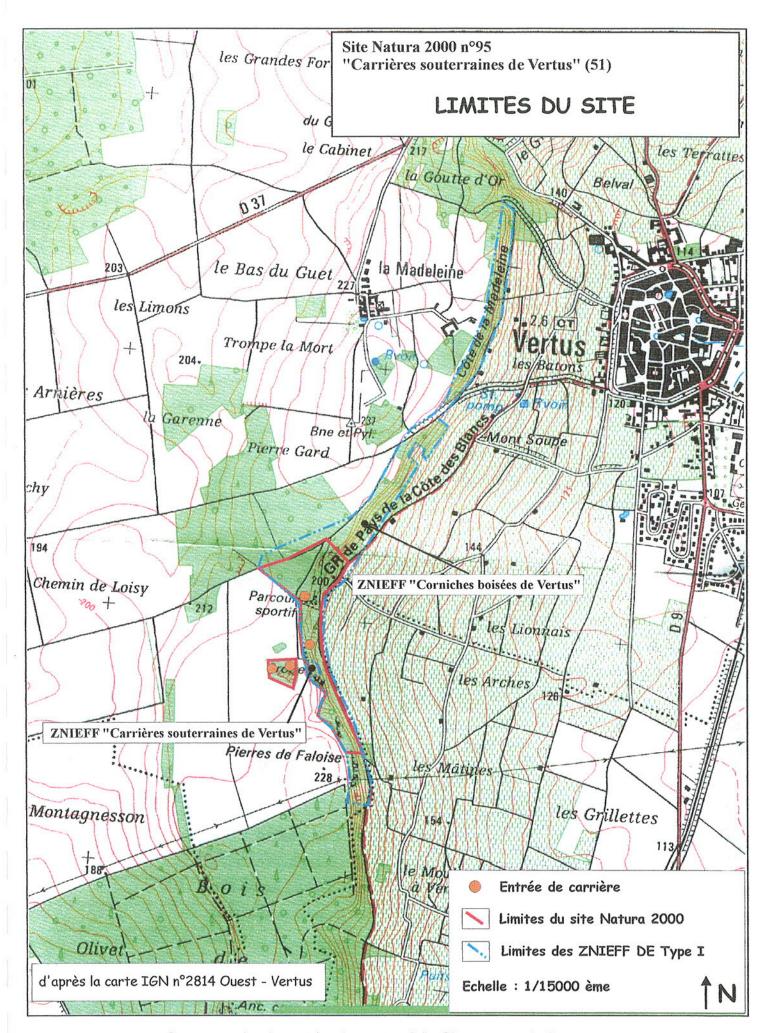


Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

### A - INFORMATIONS GENERALES SUR LE SITE

### Annexe 2

Limites du site Natura 2000

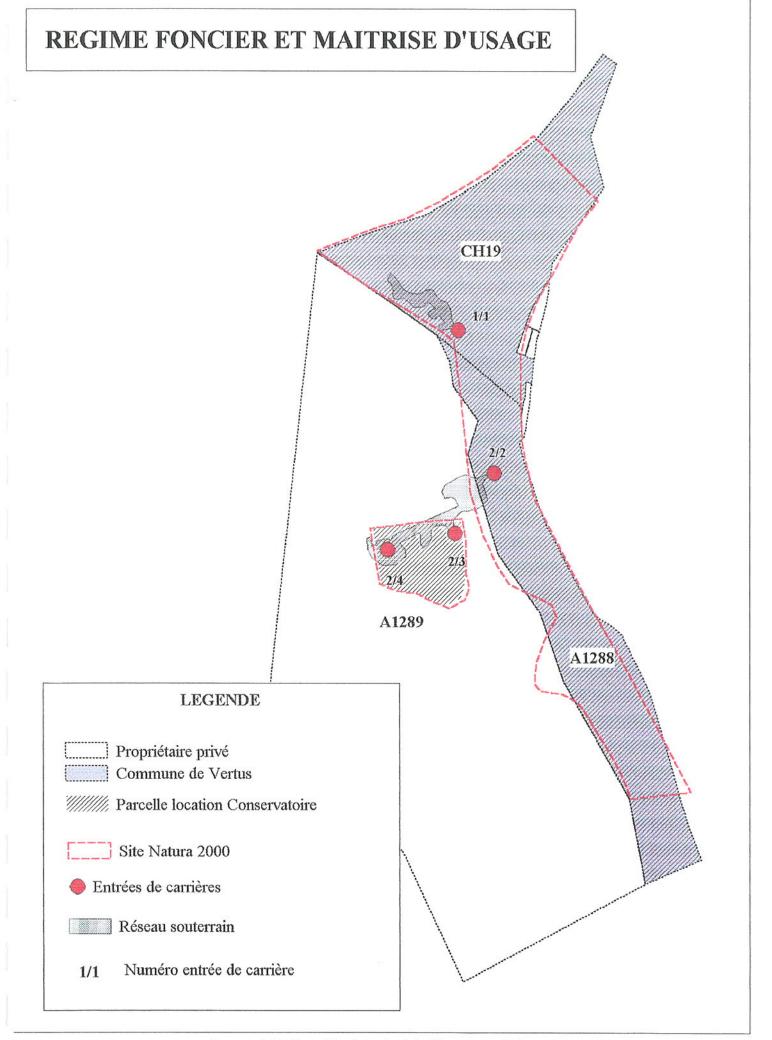


Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

### A – INFORMATIONS GENERALES SUR LE SITE

### Annexe 3

Carte du régime foncier et des maîtrises d'usage



### A - INFORMATIONS GENERALES SUR LE SITE

### **Annexe 4**

Fiches d'inventaires

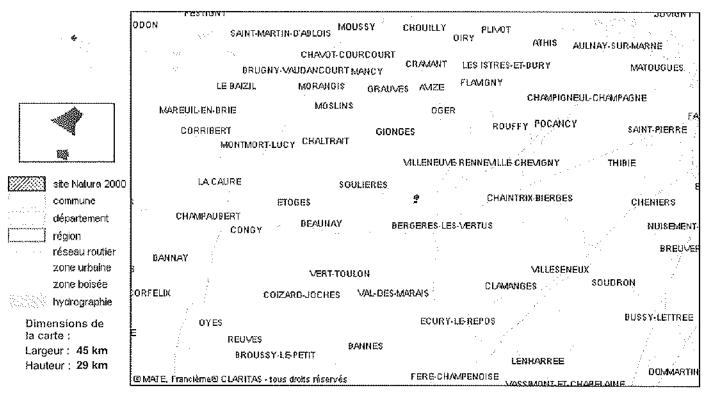


### Fiche du site FR2100340: CARRIERES SOUTERRAINES DE VERTUS



1 décembre 2000

accuell > nature et paysages > natura 2000 > recherche géographique > champagne-ardenne > marne > site fr2100340



Les fonds cartographiques utilisés sur ce site sont soumis à des <u>restrictions d'utilisation</u>. Pour des raisons de lisibilité, tous les noms de communes ne sont pas inscrits sur la carte.

Identification

Code: FR2100340

Appelation: CARRIERES SOUTERRAINES DE VERTUS

Date de compilation: 06/1995 Mise à jour: 05/1998

Historique: Date de proposition comme SIC: 03/1999

Localisation

Département :MarneSuperficie :11 haAttitude minimale :200 mAltitude maximale :225 mRégion biogéographique :Continentale

### Description

Les carrières souterraines de Vertus abritent une colonie importante de chauves-souris, qui constitue plus de 50 % de la population hivernante connue du département de la Marne. Ce site est connu pour son intérêt cheiroptérologique depuis 1960. La carrière a été exploitée depuis le 13 ème siècle et jusqu'au 19 ème, essentiellement pour de la pierre de taille (pierre de la cathédrale de Reims),

Vaste carrière souterraine taillée dans les calcaires.

Composition du site :

Cultures céréalières extensives (incluant les cultures en rotation avec une jachère régulière)	85 %
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	5 %
Forêts caducifoliées	5 %
Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	5 %

Types d'habitats présents	% couv. SR(1)
Grottes non exploitées par le tourisme	10 %

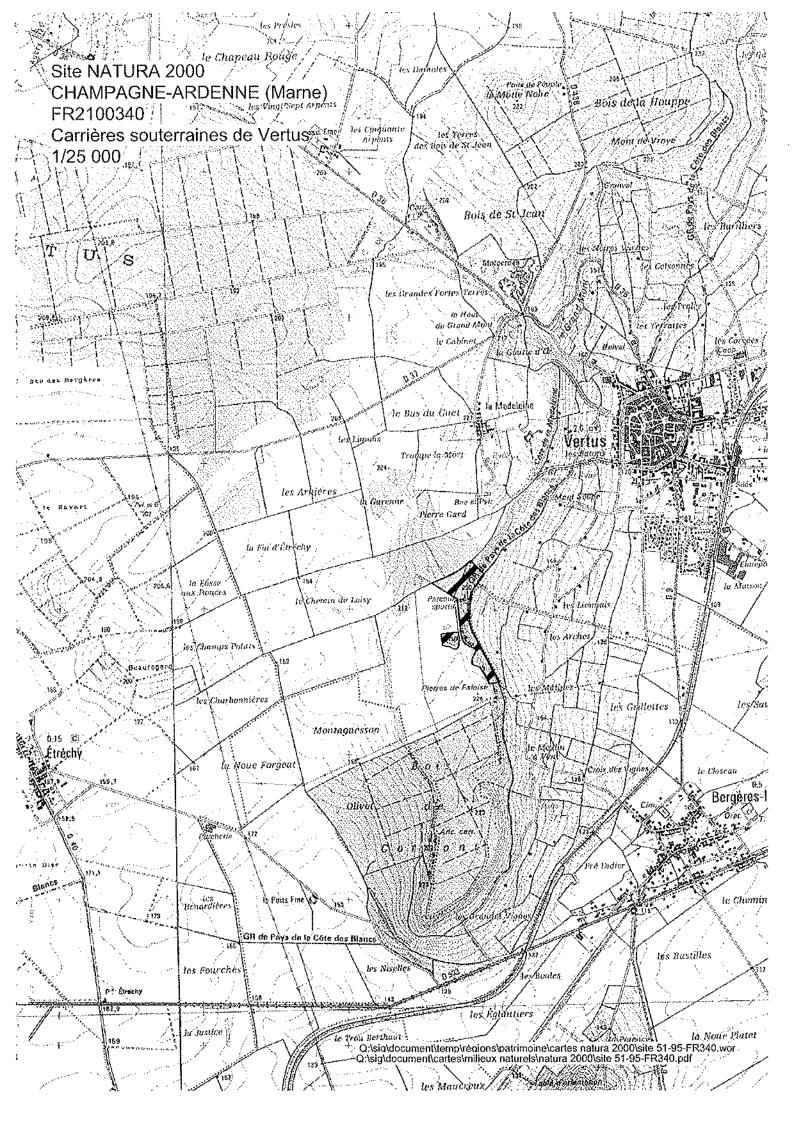
Espèces présentes : Mammifères	PR(2)
Grand Murin (Myotis myotis)	С
Grand Rhinolophe (Rhinolophus ferrum-equinum)	C
Petit Rhinolophe (Rhinolophus hipposideros)	C
Vespertilion à oreilles échancrées (Myotis emarginatus)	С
Vespertilion de Bechstein (Myotis bechsteini)	С

(1) Superficie relative: superficie du site couverte par le type d'habitat naturel par rapport à la superficie totale couverte par ce type d'habitat naturel sur le territoire national (en %), A=site remarquable pour cet habitat (15 à 100%); B=site très important pour cet habitat (2 à 15%); C=site important pour cet habitat (inférieur à 2%).

(2)Population relative : taille et densité de la population de l'espèce présente sur le site par rapport aux populations présentes sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cette espèce (15 à 100%); B=site très important pour cette espèce (2 à 15%); C=site important pour cette espèce (inférieur à 2%); D=espèce présente mais non significative.

Le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement atimente ce service pour rendre accessible au public les informations sur la contribution française à la constitution du réseau Natura 2000. Les informations contenues dans cette page sont un extrait simplifié de celles transmises à la Commission Européenne au 1 février 2000. Le confour du site représenté sur la carte ci-dessus est celui transmis à la Commission européenne. En revanche, le fond cartographique n'est pas celui de référence et doit être considéré comme schématique.

haut de page



### Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique



Région: CHAMPAGNE-ARDENNE

### CORNICHES BOISEES DE VERTUS

Nº rég.: 01500003

N° SPN: 210000732

Type de zone : 1

Année de description: 1984

Superficie: 23,00 (ha)

Type de procédure : Evolution de zone

Année de mise à jour : 2000

Altitude: 190 - 225 (m)

DIFFUSION PUBLIQUE - ZNIEFF évaluée par le SPN-MNHN le 31/07/2002

Rédacteurs: MORGAN, G.R.E.F.F.E.

### Liste de communes :

51612 VERTUS

### Typologie des milieux:

### a) Milieux déterminants :

621	5	Végétation des rochers et falaises intérieures calcaires
417	30	Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes
3433	5	Pelouses calcicoles sub-atlantiques xérophiles
3188	30	Fourrés de genévriers communs

### b) Autres milieux :

41H	20	Autres bois decidus
425	10	Pinèdes de pins sylvestres

### c) Périphérie :

### 8321 Vignobles

- 82 Cultures
- 81 Prairies fortement amendées ou ensemencées
- 4 Forêts
- 861 Villes

### Commentaires:

### Compléments descriptifs :

### a) Géomorphologie:

- 59 Coteau, cuesta
- 70 Escarpement, versant pentu
- 61 Plateau

### Commentaires:

### b) Activités humaines :

- 02 Sylviculture
- 07 Tourisme et loisirs
- 05 Chasse
- 00 Pas d'activité marquante

### Commentaires:

### c) Statuts de propriété :

00 Indéterminé

### Commentaires:

N° rég. : 01500003 / N° SPN : 210000732

Page 1

<u>d) Mesu</u> 01	res de protection : Aucune protection	
Com	mentaires:	
e) Autre	s inventaires : Directive habitats	Directive Oiseaux
Facteurs in	fluençant l'évolution de la zone :	
610	Sports et loisirs de plein-air	
915	Fermeture du milieu	
250	Nuisances liées a la surfréquentation, au piétinement	
914	Envahissement d'une espèce ou d'un groupe	
530	Plantations, semis et travaux connexes	

Commentaires:

Chasse

### Critères d'intérêt

620

### a) Patrimoniaux:

- 10 Ecologique
- 36 Phanérogames
- 21 Invertébrés (sauf insectes)

### b) Fonctionnels:

- 60 Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales
- 51 Role naturel de protection contre l'érosion des sols

### c) Complémentaires :

81 Paysager

### Bilan des connaissances concernant les espèces :

	Mamm.	Oiseaux	Reptiles	Amphib	Poissons	Insectes	Autr. Inv.	Phanéro.	Ptéridop.	Bryophy.	Lichens	Champ.	Algues
Prospection	0	0	0	0	0	0	]	3	2	0	0	0	0
Nb. Espèces citées	0	)   2 	0	0	0	0	13	123	3	0	0	0	0
Nb. Espèces protégées	<u> </u>	 	 	 	<u> </u>		[ 		<u> </u>	<u> </u>			\$00-0000000000000000000000000000000000
Nb. sp. rares ou menacées	<u> </u> 	<u> </u> 	 	<u> </u>				3	ļ ļ				
Nb. Espèces endémiques		<u> </u> 	 	<u> </u>			<u> </u>		<u> </u>				
Nb. sp. à aire disjointe												v-1101011-1011-11-11	
Nb. sp. en limite d'aire								1					
Nb. sp. margin. écologique	<u> </u>				<b> </b>					:			<u> </u>

### Critères de délimitation de la zone :

- 01 Répartition des espèces (faune, flore)
- 04 Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage
- 06 Contraintes du milieu physique
- 02 Répartition et agencement des habitats

Commentaires : Les limites suivent les contours de la corniche boisée entre les lieux-dits "Pierres de Faloise" et "la Goutte d'Or".

### Commentaire général:

N° rég. : 01500003 / N° SPN :210000732		
	Page	2

Les corniches boisées de Vertus constituent, sur le rebord de la Montagne d'Epernay, entre les Pierres de Faloise au sud et la Goutte d'Or au nord, une ZNIEFF linéaire de type I d'une trentaine d'hectares. Elle fait partie de la grande ZNIEFF de type II dite "Forêts, pâtis et autres milieux du rebord de la Montagne d'Epernay". Une forêt sèche, souvent riche en chêne pubescent recouvre en partie les comiches. Certaines parties très peu boisées portent des groupements à fougères (sur les falaises calcaires) et des pelouses tendant au Xerobromion (sur les dalles rocheuses affleurantes). En pied de falaise se développe une chênaie rudéralisée de type calcicole sur éboulis. Les broussailles du Berberidion complètent la végétation du site.

La forêt thermophile est un bois clair à chêne sessile, chêne pubescent, frêne élevé, merisier, orme champêtre, hêtre, érable champêtre, pin sylvestre. La strate arbustive est composée par le cornouiller mâle, le groseillier à maquereaux, le noisetier, le cornouiller sanguin, le bois joli. Dans la strate herbacée se remarquent l'ornithogale des Pyrénées, la mercuriale vivace, la laîche des montagnes (espèce médioeuropéenne en limite absolue d'aire de répartition), la clématite vige blanche, l'anémone des bois, le lamier jaune, le lierre...

Sur les falaises verticales subsistent çà et là quelques groupements à fougères constitués par le faux capillaire, la rue-de-muraille et la fougère mâle accompagnés par l'arabette hérissée et la vipérine. Certaines espèces de la pelouse trouvent refuge sur les dalles rocheuses : on y rencontre l'orobanche du thym, le catapode rigide (inscrits tous les deux sur la liste rouge des végétaux de Champagne-Ardenne), la vulpie queue d'écureuil, la seslérie bleue, des orpins (orpin blanc, orpin âcre), la germandrée des montagnes, la germandrée petit-chêne, l'anémone pulsatille, le séséli des montagnes, la coronille minime, la sabline à feuilles de serpolet, etc. Ces deux types de milieu ont une superficie très réduite et sont dégradés par la pratique de l'escalade et de la varape.

Certaines pelouses sont embroussaillées : on y rencontre le cerisier de Sainte-Lucie, le rosier rouillé, le rosier pimprenelle, le cornouiller sanguin, l'aubépine monogyne ainsi que le dompte-venin officinal, le genêt des teinturiers, l'iris fétide et le cytise couché (inscrit sur la liste rouge régionale).

On peut également souligner ici la grande diversité des mollusques observés (21 espèces différentes) La ZNIEFF est dans un état précaire, les bois en pied de falaise sont fortement rudéralisés et la corniche de la falaise dégradée par l'escalade et le piétinement.

### Liens avec d'autres ZNIEFF

210000722 FORET D'OGER ET DU MESNIL SUR OGER

210000671 BOIS DE LA BUTTE DU MONT-AIME ENTRE BERGERES-LES-VERTUS ET COLIGNY

210000718 PELOUSES ET BOIS DE CORMONT A VERTUS ET BERGERES-LES-VERTUS

210000733 CORNICHES BOISEES DE GRAUVES

210000734 LANDES BOISEES DE LA MONTAGNE D'AVIZE

### Sources / Informateurs

DIDIER Bernard - 1999 EQUIPE SCIENTIFIQUE REGIONALE - 1984 STEVANOVITCH Colette - 1987

### Sources / Bibliographies

Anonyme - "Compte-rendu de la sortie du 25 Novembre 1984 au Mont Aimé, aux Faloises de Vertus et au Musée municipal de Châlons-sur-Marne". Bulletin de la Soc. Et. Sci. Nat. de Reims, 1 (1987)

N° rég.: 01500003 / N° SPN: 210000732

### ESPECES DETERMINANTES ZN

### 210000732

### CORNICHES BOISEES DE VERTUS

83: angiospermes

Carex montana

Catapodium rigidum

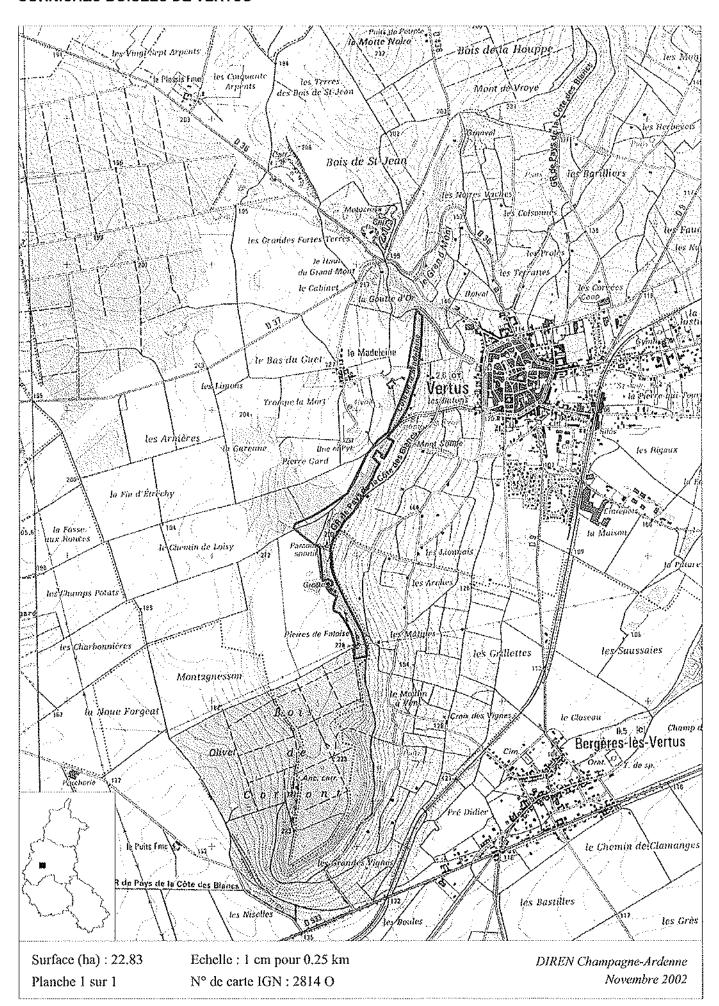
Chamaccytisus supimus

Iris foetidissima

Orobanche alba

Quercus pubescens

### **CORNICHES BOISEES DE VERTUS**



### Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique



Région: CHAMPAGNE-ARDENNE

### CARRIERES SOUTERRAINES DES FALOISES A VERTUS

 $\mbox{N}^{\circ} \ \mbox{rég.} : \mbox{01500008} \mbox{N}^{\circ} \ \mbox{SPN} : \mbox{210015534} \mbox{Type de zone} : \mbox{I}$ 

Année de description : 1991 Superficie : 0,00 (ha) Type de procédure : Evolution de zone

Année de mise à jour : 2000 Altitude : 200 (m)

DIFFUSION PUBLIQUE - ZNIEFF évaluée par le SPN-MNHN le 07/11/2002

Rédacteurs: MORGAN, G.R.E.F.F.E.

### Liste de communes :

51612 VERTUS

### Typologie des milieux:

a) Milieux déterminants :

8641 100 Carrières, sablières

b) Autres milieux :

### c) Périphérie:

- 4 Forêts
- 8321 Vignobles
- 82 Cultures
- 3 Landes, fourrés et pelouses
- 81 Prairies fortement amendées ou ensemencées

Commentaires:

### Compléments descriptifs:

### a) Géomorphologie:

- 59 Coteau, cuesta
- 98 Structures artificielles

Commentaires: anciennes carrières souterraines

### b) Activités humaines :

- 07 Tourisme et loisirs
- 00 Pas d'activité marquante

Commentaires:

### c) Statuts de propriété :

- 30 Domaine communal
- 01 Propriété privée (personne physique)

Commentaires:

### d) Mesures de protection :

90 Autre protection (préciser : par ex. zones de silence...)

Commentaires : Pose de grilles de protection en 1995 ; location par le CPNCA (bail emphéotique de 18 ans).

e) Autres inventaires : X Directive habitats Directive Oiseaux

N° rég. : 01500008 / N° SPN : 210015534 Page 1

### Facteurs influençant l'évolution de la zone :

- 610 Sports et loisirs de plein-air
- 240 Nuisances sonores

Commentaires:

### Critères d'intérêt

### a) Patrimoniaux:

20 Faunistique

### b) Fonctionnels:

- 60 Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales
- 62 Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs

### c) Complémentaires :

90 Pédagogique ou autre (préciser).

### Bilan des connaissances concernant les espèces :

	Mamm.	Oiscaux	Reptiles	Amphib	Poissons	Insectes	Autr. Inv.	Phanéro.	Ptéridop.	Bryophy.	Lichens	Champ.	Algues
Prospection	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nb. Espèces citées	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nb. Espèces protégées	10						<u> </u>		 				
Nb. sp. rarcs on menacées	9				]					}			
Nb. Espèces endémiques												4114154460000000000000000000000000000000	
Nb, sp. à aire disjointe		]					<u> </u>	<u> </u> 	<u> </u>	<u> </u>	45121104130000	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	<u></u>
Nb. sp. en limite d'aire			<u> </u>				<u> </u> 				,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		
Nb. sp. margin. écologique					]			 	1				

### Critères de délimitation de la zone :

01 Répartition des espèces (faune, flore)

Commentaires : La délimitation de la ZNIEFF correspond à une grotte à chiroptères.

### Commentaire général:

La ZNIEFF des carrières souterraines des Faloises est située au sud-ouest de Vertus : abandonnées aujourd'hui, les carrières ont été exploitées jusqu'au début du vingtième siècle pour l'extraction de pierre de taille calcaire, elles furent ensuite utilisées comme champignonnières. Elles sont constituées de plusieurs cavités et d'un vaste réseau de galeries et abritent la plus grosse colonie de chiroptères hivernants pour le département de la Marne (plus de 200 individus chaque année pour une dizaine d'espèces différentes représentant plus de la moitié de la population marnaise connue hibernant en milieu souterrain). On peut y observer le grand rhinolophe, le petit rhinolophe, le grand murin, le vespertilion de Bechstein, le vespertilion à oreilles échancrées (inscrits tous les cinq à l'annexe II de la convention de Berne, aux annexes II et IV de la directive Habitats, dans le livre rouge de la faune menacée en France, catégorie vulnérable), le vespertilion à moustaches, le vespertilion de Natterer, le vespertilion de Daubenton et l'oreillard commun. Ils font tous partie de la liste rouge des mammifères de Champagne-Ardenne. Le site fait partie de la grande ZNIEFF de type II dite "Forêts, pâtis et autres milieux du rebord de la Montagne d'Epernay" et les carrières souterraines ont été inscrites au titre de la directive Habitats pour intégere d'ici 2004 le réseau Natura 2000 (site n°95 : carrières souterraines de Vertus).

Des actions de vandalisme au niveau des cavités (feux) et des chauves-souris (destruction) y ont été notées. Depuis, dans le cadre du programme Life, trois grilles ont été posées (été 1995) par le Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne : la totalité des entrées est ainsi fermée.

N° rég.: 01500008 / N° SPN:210015534

### Liens avec d'autres ZNIEFF

:

210000732 CORNICHES BOISEES DE VERTUS 210000722 FORET D'OGER ET DU MESNIL SUR OGER

### Sources / Informateurs

GUIOT Claudy ( 1991 - 1998 ) MENU Henri - 2000

### Sources / Bibliographics

CONSERVATOIRE DU PATRIMOINE NATUREL DE CHAMPAGNE-ARDENNE - "Inventaire des populations de chauves-souris sur le département de la Marne : hiver 1997-98". 26 pages + annexes (1998)

CONSERVATOIRE DU PATRIMOINE NATUREL DE CHAMPAGNE-ARDENNE - "Inventaire des populations de chauves-souris sur le département de la Marne : été 1997" (1997)

GUIOT C. - "Carrières souterraines des Faloises, état initial et plan de gestion". Pour le Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne (1993)

N° rég.: 01500008 / N° SPN: 210015534

### 210015534

### **ESPECES DETERMINANTES ZN**

### CARRIERES SOUTERRAINES DES FALOISES A VERTUS

### 75 ; mammifères

Myotis bechsteini

Myotis daubentoni

Myotis emarginatus

Myotis myotis

Myotis mystacinus

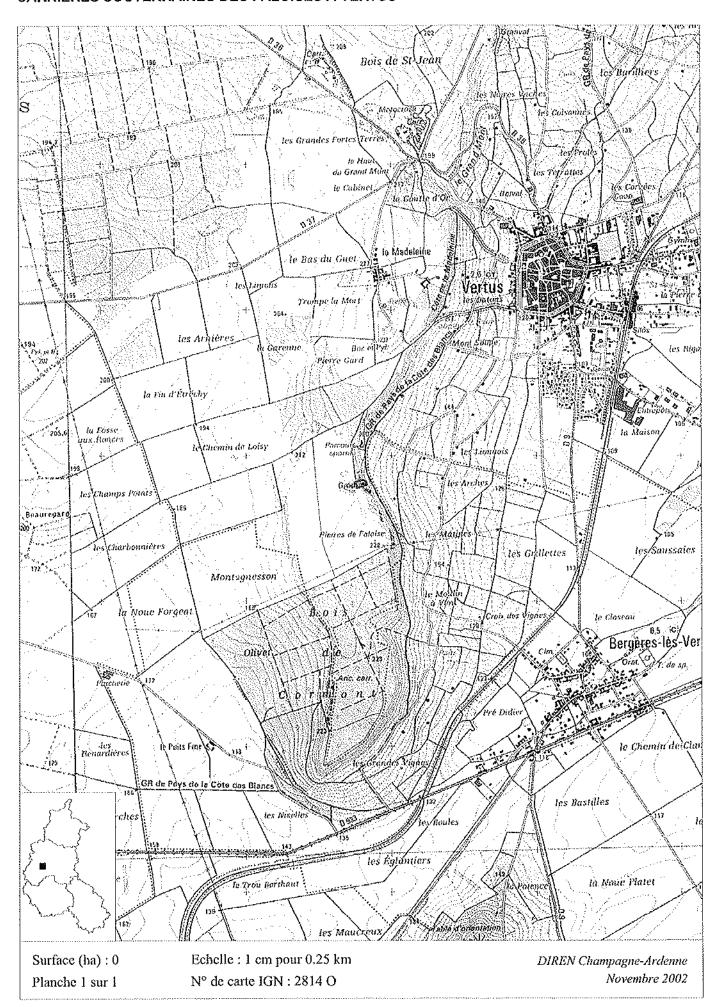
Myotis nattereri

Plecotus auritus

Rhinolophus ferrumequimum

Rhinolophus hipposideros

### **CARRIERES SOUTERRAINES DES FALOISES A VERTUS**



### **B – CONTEXTE ECOLOGIQUE**

### **Annexe 5**

Généralités sur les chauves-souris et fiches espèces de l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore »

# chauves-souris La biologie des

Les chauves-souris sont présentes sur terre depuis plus de 50 millions d'années. Elles forment l'ordre des CHIROPTERES ce qui signifie "qui volent avec les mains". Sur les 900 espèces présentes dans le monde, 20 sont représentées en Clampagne-Ardenne.

ici sont parliculibrament menacées de disparition et sout inscrites à l'annexe II de la Directive "Habitats-Faune-Flore", Sur la Toutes les espèces de chauses-souris (29 espèces eu France) sont protégées par toutes les lois européannes. Les six espèces présentées

région, 2063 individus ont élé dénombrés, 1746 sont dorénavant protégés

C'est la réplique presque chinolophe en plus petit : 19 à 22 cm d'envergure

C'est une grosse chauve-souris, 35 à 40 cm d'envergure pour un poids de 17 à 35 g. il est facilement reconnaissable à son museau en forme de fer à cheval. Son habitat favori est le bocage où il chasse le long des lisières les gros insectes :

Le grand rhinolophe

grand

фr

parfaite

pour 5 à 7 g. Il chasse, dans les zones de bois clairs et les broussailles,

moustiques,

Il est sédentaire et ses gites d'hiver sont proches de ses gites d'été (20 à 30 km). Les tolonies estivales de femelles logent généralement dans des grands combles où un accès en voi est possible. L'hiver, le grand rhinolophe recherche les cavités

harmetons, papillons, bousiers,...

Le petit rhinolophe

Portraits des 6 espèces les plus menacées

## Un mammifère qui vole

chauves-souris sont les seuis mammifères volants au monde. La chauve-souris est un petit mammifère à 4 membres dont le corps est recouvert de poils. Elle pèse de 1,5 g pour la plus petite à 1,5 kg pour la plus grande. La femelle met bas 1 petit par an qu'elle Sa

# Un "insecticide naturel"

noctume des hirondelles, gobemouches et prennent le relais ont toutes un régime exclusivement Les chauves-souris champardennaises insectivore : elles fauvettes.

tiers de leur poids en insectes, soit 1,8 kg d'insectes par saison de chasse (en moyenne 100 Elles consomment en une nuit, l'équivalent du ours) pour le grand murin.



L'hibernation : la vie

## au ralenti

les chauves-souris doivent Pendant l'hiver sous nos latitudes, les populations d'insectes se réduisent s'adapter à la disette.

leur Aussi dès que l'automne et les métabolisme va se ralentir pour économiser ë accumulée sous forme de graisse pendant au maximum l'énergie qu'elles froids arrivent, l'été. C'est la période d'hibernation. premiers

Glissées dans une fente ou accrochées la tête en bâtiment à l'abri du gel, elles vont passer près bas dans une grotte, un trou d'arbre ou un de 6 mois à dormir dans l'obscurité et l'humidité

sans se nourrir.

## La reproduction

printemps avec l'apparition des sortir progressivement de leur repos hivernal pour rejoindre leur gite d'été : combles, greniers, fentes des bâtiments et cavités des arbres creux. C'est la que les mettre bas et élever leur unique rejeton de premiers insectes, les chauves-souris vont femelles rassemblées en colonies vont Fannée. Αü

A l'âge de 4 semaines, les jeunes savent voler. Au bout de 6 semaines commence ie

chauves-souris peuvent reconstituer leurs sevrage et ils savent chasser seuls. Nous soût, période tiche en insectes où les A la fin de l'été, elles se rapprochent alors sommes en général au mois de juillet ou réserves de graisse.

de leurs quartiezs d'hiver. Les mâles qui ont passé l'été à l'écart rejoignent les femelles pour l'accouplement.

colonies de mise bas provoque la mort

des jeunes.

Ét bientôt les chauves-souris sont prêtes pour un nouvel hiver.

L'année de la chauve-souris

### L'écholocation : voir dans la nuit

se diriger dans l'obscurité et détecter ieurs proies, elles émettent des ultrasons sous forme de cris très aigüs inaudibles pour l'homme. Lorsque ces ondes sonores, rebondissent sur un obstacle ou une proie, elles reviennent sous la forme Toutes nos chauves-souris vivent la nutt et pour voler dans le noir, elles ont un sixième sens : l'écholocation. Elles ont des yeux mais leur vue est limitée. Pour d'un écho de faible intensité aux oreilles de la chauves-souris. Elle perçoit ainsi son environnement.

Durant Phibernation Il est impératif de ne un réveil bractal peut sensibles de leur vie. pendant les deux dérangement des pas déranger les particulierement Durant l'été, le chauves-souris leur être fatal. periodes

boisées et les agglomérations. Elle se nourrit de petits Elle hiberne dans les grottes, galeríes, caves et carrières, L'été, on la trouve dans les fissures des bâtiments ou des insectes de consistance moile car sa mâchoire est faible. souvent à proximité des entrées. Elle ne craint pas le gel. arbres sous l'écorce.

C'est sans doute l'espèce la plus rare de la région, son



## La barbastelle

Des populations viables de grands rhinolophes sont encore présentes dans le nord des Ardennes et à l'est de l'Aube.

souterraines très humides.

C'est une espèce de taille moyenne : 25 à 29 cm d'envergure, poids : 6 à 14 g. naissable à sa couleur très sombre et son museau épaté Elle est facilement recon-

g'un Geltai bouledogue. comme

Elle fréquente les régions

demier refuge est le plateau de Langres.



### à oreilles échancrées Le vespertilion

Espèce de taille moyenne, il mesure de 22 à 25 cm d'envergure et pèse entre 7 et 15 g. Pour parois. Il a une affinité marquée pour la cohabitation avec le grand rhinolophe. En été, on l'hibernation, il se réfugie dans les milieux souterrains où il s'accroche à la voûte ou aux le trouve dans les caves chauffées ou les combles. Il chasse au-dessus des parcs et jardins, principalement les araignées, les moustiques et les papillons de nuit. En Champagne-



## Le vespertilion de Bechstein

de France.

partie de son existence dans les moyenne, 25 à 29 cm d'envergure pour 7 à 12 g. C'est une espèce forestière qui passe une grande arbres creux. On les rencontre dans C'est une chauve-souris de taille toute la région mais en très faible effectif

### Le grand murin

ientement, avec de grands coups 40 g. Le grand murin vole d'ailes, au-dessus des parcs, En hiver, il se réfugie dans les C'est l'une des plus grandes espèces représentées en Europe. Envergure : 35 à 45 cm. Poids : 28champs, prairies et dans les bois. grottes. Les sites de mise bas sont situés dans les combles.

Dans notre région, une dizaine de colonies sont suivies.

Vie su relenth ğ Ardenne, l'espèce est faiblement représentée. dec Regressionant date les gites d'hirer - octob nov Période de transif

sept

août

ונווח

mai

\$ 2 jeunes Naissanze

> Récussarion See famor

> Ovalation of gestation (55 à 75 purs)

> > der estenias d'hitemation

Réseif et dispertion

CONTRACTOR OF THE PARTY OF THE

Periode de transit aveil

られてい

(3 sangines à 1 mats) Alleganent

of émanchation Appenticage

Dispostion des catonies

देश महिन्द्र दिश

Accosplement (Feorgatan 6 mets syis la période hivenato, constitution de réserves

La température du corpo s'équilibre evec celle do milico appliant

"Czabyka,



### Rhinolophus ferrumequinum (Schreber, 1774)

Le Grand rhinolophe

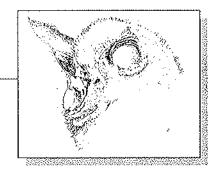
Classification (Classe, Ordre, Famille): Mammifères, Chiroptères, Rhinolophidés.

### Description de l'espèce

Le Grand rhinolophe est le plus grand des rhinolophes européens avec une taille augmentant de l'ouest vers l'est de l'Europe.

Tête + corps : (5) 5,7-7,1 cm;
avant-bras : (5) 5,4-6,1 cm;
envergure : 35-40 cm;







### Statuts de l'espèce

- Directive Habitat (JOCE du 22.07.1992); annexes Il et IV.
- Convention de Bonn (JO du 30.10.1990) : annexe II.
- Convention de Berne (JO du 28.08.1990 et 20.08.1996) : annexe II.
- Protection nationale (arrêté modifié du 17.04.1981, 3O du 19.05.1981, article 1 modifié (JO du 11.09.1993)).

### Répartition géographique

- Espèce présente en Europe occidentale, méridionale et centrale, du sud du Pays de Galles et de la Pologne à la Crète et au Maghreb, de la façade atlantique au delta du Danube et aux îles de l'Egée.
- Connue dans toutes les régions de France, Corse comprise, et dans les pays limitrophes (Bénélux, Suisse, ouest de l'Allemagne, Espagne, Italie).

### Types d'habitats exploités par l'espèce

Le Grand rhinolophe fréquente en moyenne les régions chaudes jusqu'à 1 480 m d'altitude (voire 2 000 m), les zones karstiques, le bocage, les agglomérations, pares et jardins...

- Terrains de chasse: Il recherche les paysages semi-ouverts, à forte diversité d'habitats, formés de boisements de feuillus, d'herbages en lisière de bois ou bordés de haies, pâturés par des bovins, voire des ovins et de ripisylves, landes, friches, vergers pâturés, jardins ... Il fréquente peu ou pas du tout, les plantations de résineux, les cultures (maïs) et les milieux ouverts sans arbres
- § <u>Fidélité aux gîtes</u>: l'espèce est très fidèle aux gîtes de reproduction et d'hivernage, en particulier les femelles, les mâles ayant un comportement plus erratique.
- § <u>Gîtes d'hibernation</u>: ce sont des cavités naturelles (grottes) ou artificielles (galeries, caves, tunnels, ouvrages militaires...).
- <u>Gîtes de reproduction</u>: les colonies occupent greniers, bâtiments agricoles, vieux moulins, toitures d'églises ou de châteaux, à l'abandon ou entretenus, mais aussi galeries de mine et caves suffisamment chaudes. Des bâtiments près des lieux de chasse servent régulièrement de repos nocturne voire de gîtes complémentaires.

### Etat des populations et menaces potentielles

L'espèce est rare et en fort déclin dans le nord-ouest de l'Europe : Grande-Bretagne, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Allemagne, Suisse.

Plusieurs facteurs en sont la cause :

- \$ le dérangement de l'espèce en milieu souterrain.
- § l'intoxication des chaînes alimentaires par les pesticides et la modification des paysages dues au développement de l'agriculture intensive.
- Le démantèlement de la structure paysagère et la banalisation du paysage : arasement des talus et des haies, disparition des pâtures bocagères, extension de la maïsiculture, déboisement des berges, rectification, recalibrage et canalisation des cours d'eau, endiguement.
- La mise en sécurité des anciennes mines par effondrement ou comblement des entrées, la pose de grillages "antipigeons" dans les clochers ou la réfection des bâtiments sont responsables de la disparition de nombreuses colonies.
- 🖔 Le développement des éclairages sur les édifices publics perturbe la sortie des individus des colonies de mise bas.

### Rhinolophus hipposideros (Bechstein, 1800)

### Le Petit rhinolophe

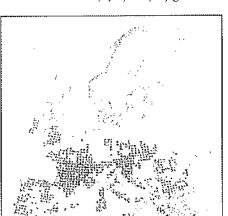
Classification (Classe, Ordre, Famille): Mammiferes, Chiroptères, Rhinolophidés.

### Description de l'espèce

Le Petit rhinolophe est le plus petit des rhinolophes européens.

Tête + corps : 3,7-4,5 (4,7) cm;
Avant-bras : (3,4) 3,7-4,25 cm;
Envergure : 19,2-25,4 cm;

• Poids: (4) 5,6-9 (10) g.



### Statuts de l'espèce

- Directive Habitat (JOCE du 22.07.1992) : annexes II et IV.
- Convention de Bonn (JO du 30.10.1990); annexe II.
- Convention de Berne (JO du 28.08.1990 et 20.08.1996) : annexe II.
- Protection nationale (arrêté modifié du 17.04.1981, JO du 19.05.1981, article 1 modifié (JO du 11.09.1993)).

### Répartition géographique

- Espèce présente en Europe occidentale, méridionale et centrale, de l'ouest de l'Irlande et du sud de la Pologne à la Crète au Maghreb, de la façade atlantique au delta du Danube et aux îles de l'Egée.
- Connue dans presque toutes les régions françaises, Corse comprise, et dans les pays limitrophes (Belgique, Suisse, Est de l'Allemagne, Espagne, Italie), le Petit rhinolophe est absent de la région Nord et la limite nordouest de sa répartition se situe en Picardie (avec notamment le Noyonnais).

### Types d'habitats exploités par l'espèce

Le Petit rhinolophe se rencontre de la plaine jusqu'en montagne. Il recherche les paysages semi-ouverts où alternent bocage et forêt avec des corridors boisés, la continuité de ceux-ci étant importante car un vide de 10 m semble être rédhibitoire.

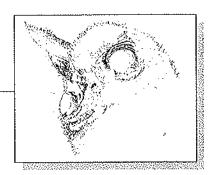
- Terrains de chasse: ils se composent de linéaires arborés de type haie (bocage) ou lisière forestière avec strate buissonnante. La présence de milieux humides (rivières, étangs, estuaires) est une constante du milieu préférentiel et semble notamment importante pour les colonies de mise bas. Il fréquente peu ou pas du tout, les plaines à cultures intensives, les plantations de résineux sans strate basse de feuillus et les milieux ouverts sans végétation arbustive.
- § <u>Fidélité aux gîtes</u>: il est fidèle aux gîtes de reproduction et d'hivernage, mais des individus changent parfois de gîte d'une année sur l'autre exploitant ainsi un véritable réseau de sites locaux.
- § <u>Gîtes d'hibernation</u>: ce sont des cavités naturelles ou artificielles (galeries et puits de mines, caves, tunnels, forts militaires, blockhaus) souvent souterraines.
- Gîtes de reproduction: ce sont principalement les combles ou les caves de bâtiments à l'abandon ou entretenus (maisons particulières, fermes, granges, églises, châteaux, moulins, forts militaires...), milieux assez chauds et relativement clairs.

### Etat des populations et menaces potentielles

Disparue des Pays-Bas et du Luxembourg, l'espèce est en forte régression dans le nord et le centre de l'Europe : Grande-Bretagne, Belgique, Allemagne, Pologne, Suisse.

Les facteurs en cause sont :

- La réfection des bâtiments empêchant l'accès en voi pour les petits rhinolophes et la pose de grillages "antipigeons" dans les clochers
- 🕓 la mise en sécurité des anciennes mines par effondrement ou comblement des entrées
- Le dérangement par la surfréquentation humaine et l'aménagement touristique du monde souterrain
- La modification du paysage par le retournement des prairies (disparition des zones pâturées et fauchées) qui s'accompagne de l'arasement des talus et des haies, l'assèchement des zones humides, ...
- b le remplacement de forêts semi-naturelles en plantations monospécifiques de résineux, entraînant une disparition des terrains de chasse.
- L'accumulation des pesticides utilisés en agriculture intensive et des produits toxiques pour le traitement des charpentes (pulvérisation sur les chauves-souris ou absorption par léchage des poils)
- 🔖 Le développement de l'illumination des édifices publics perturbe la sortie des colonies de mise bas.



### Myotis bechsteini (Kuhl, 1818)

Le Vespertilion de Bechstein ou Murin de Bechstein

Classification (Classe, Ordre, Famille): Mammifères, Chiroptères, Vespertilionidés.

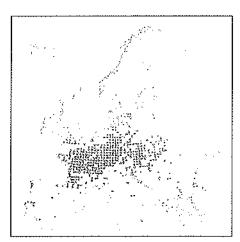
### Description de l'espèce

Le Vespertilion de Bechstein est un chiroptère de taille moyenne.

Tête + corps : 4,5-5,5 cm;
Avant-bras : 3,9-4,7 cm;
Envergure : 25-30 cm;

Poids: 7-12 g.





### Statuts de l'espèce

- Directive Habitat (JOCE du 22,07,1992); annexes II et IV.
- Convention de Bonn (JO du 30.10.1990) : annexe II.
- Convention de Berne (JO du 28.08.1990 et 20.08.1996) : annexe II.
- Protection nationale (arrêté modifié du 17.04.1981, JO du 19.05.1981, article 1 modifié (JO du 11.09.1993)).

### Répartition géographique

Le Vespertilion de Bechstein est présent en Europe de l'Ouest des régions chaudes à tempérées : du sud de l'Angleterre et de la Suède jusqu'en Espagne et en Italie, limite orientale de son aire de répartition en Roumanie. En France, cette espèce est rencontrée dans la plupart des départements. Elle semble très rare en bordure méditerranéenne et en Corse. Des effectifs plus importants se rencontrent dans l'Ouest de la France (Bretagne, Pays de Loire et région Centre).

### Types d'habitats exploités par l'espèce

Le Vespertilion de Bechstein est présent jusqu'à 1 400 mètres d'altitude. Il semble marquer une préférence pour les forêts de feuillus âgées (100 à 120 ans) à sous-bois dense et présence de ruisseaux, mares ou étangs dans lesquelles il exploite l'ensemble des proies disponibles sur ou au-dessus du feuillage. Cette espèce peut également exploiter la strate herbacée des milieux forestiers ouverts tels que les clairières, les parcelles en début de régénération et les allées forestières, voire les prairies à proximité des forêts.

- \* <u>Terrains de chasse</u>: Les terrains de chasse exploités par le Vespertilion de Bechstein semblent être conditionnés par la présence de cavités naturelles dans les arbres (trous, fissures,...) dans lesquelles il se repose au cours de la nuit. La présence d'un nombre relativement important de telles cavités en forêt est également indispensable à l'espèce pour gîter.
- § <u>Gîtes d'hibernation</u>: Le Vespertilion de Bechstein semble hiberner dans les arbres. Il est rarement observé en milieux souterrains (galeries et puits de mines, caves, tunnels, viaducs)
- Gites de reproduction: les colonies occupent des arbres creux, des nichoirs plats, plus rarement les bâtiments. Des individus isolés peuvent se rencontrer dans des falaises ou trous de rochers. Cette espèce utilise plusieurs gîtes diurnes situés à moins de 1 kilomètre les uns des autres. Ces changements de gîtes diurnes s'accompagnent d'une recomposition des colonies.

### Etat des populations et menaces potentielles

L'état et l'importance des populations du Vespertilion de Bechstein sont mal connus en raison des moeurs forestières de l'espèce.

En Europe, l'espèce semble bien présente, sans toutefois être nulle part abondante.

En France, le Vespertilion de Bechstein est observé majoritairement en période hivernale avec en moyenne de 1 à 5 individus par site dans un grand nombre de sites. En période estivale, les connaissances sont encore plus faibles et partielles. Dans beaucoup de régions, aucune colonie de mise bas n'est connue.

### Cinq facteurs menacent cette espèce :

- Sonversion à grande échelle des peuplements forestiers autochtones gérés de façon traditionnelle, vers des monocultures intensives d'essences importées (ex.: Morvan, Limousin,...) et aussi l'exploitation intensive du sous-bois ainsi qu'une réduction du cycle de production/récolte.
- 🗞 Traitements phytosanitaires touchant les microlépidoptères (forêts, vergers, céréales, cultures maraîchères...)
- S Circulation routière (destruction de plusieurs milliers de tonnes d'insectes par an en France).
- Développement des éclairages publics (destruction et perturbation du cycle de reproduction des lépidoptères nocturnes).
- Mise en sécurité des anciennes mines par effondrement ou comblement des entrées.

Myotis myotis (Borkhausen, 1797)

Le Grand murin

Classification (Classe, Ordre, Famille): Mammifères, Chiroptères, Vespertilionidés.

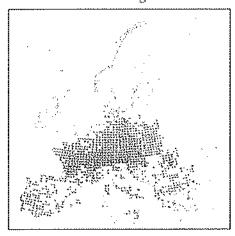
Code UE: 1324

### Description de l'espèce

- Le Grand murin fait partie des plus grands chiroptères français.

Tête + corps : 6,5-8 cm ;
Avant-bras : 5,3-6,6 cm ;
Envergure : 35-43 cm ;

• Poids: 20-40 g.



### Statuts de l'espèce

- Directive Habitat (JOCE du 22.07.1992) : annexes II et IV.
- Convention de Bonn (JO du 30.10.1990) : annexe II.
- Convention de Berne (JO du 28.08.1990 et 20.08.1996): annexe II.
- Protection nationale (arrêté modifié du 17.04.1981, JO du 19.05.1981, article 1 modifié (JO du 11.09.1993)).

### Répartition géographique

- En Europe, le Grand murin se rencontre de la péninsule ibérique jusqu'en Turquie. Il est absent au nord des îles britanniques et en Scandinavie. Il convient également de signaler la présence de l'espèce en Afrique du Nord.
- En France, l'espèce est présente dans pratiquement tous les départements français hormis dans certains départements de la région parisienne.

### Types d'habitats exploités par l'espèce

Les futaies feuillues ou mixtes, où la végétation herbacée ou buissonnante est rare, sont les milieux les plus fréquentés en Europe continentale, car probablement seuls ces milieux fournissent encore une entomofaune épigée tant accessible qu'abondante.

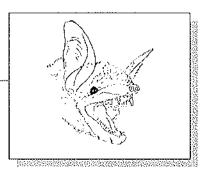
- Terrains de chasse: ils sont généralement situés dans des zones où le sol est très accessible comme les forêts présentant peu de sous-bois (hêtraie, chênaie, pinède, forêt mixte, ..) et la végétation herbacée rase (prairies fraîchement fauchées, voire pelouses).
- § Fidélité aux gîtes: les Grands murins témoignent d'une assez grande fidélité à leur gîte.
- Gîtes d'hibernation: Ils hibernent dans des cavités souterraines (grottes, anciennes carrières, galeries de mines, caves, ...).
- § <u>Gîtes de reproduction</u>: les colonies occupent principalement les sites épigés assez secs et chauds, (sous les toitures, dans les combles d'églises, les greniers; les grottes, anciennes mines, caves de maisons, carrières souterraines,...)

### Etat des populations et menaces potentielles

- En Europe, l'espèce semble encore bien présente dans le sud avec de grosses populations dans des cavités. Dans le nord de l'Europe, l'espèce est éteinte en Angleterre et au seuil de l'extinction aux Pays-Bas. En Belgique, la régression continue. La reproduction de cette espèce n'est plus observée qu'au sud du sillon Sambre et Meuse.
- En France, les départements du nord-est de la France hébergent des populations importantes, notamment en période estivale.

### Plusieurs facteurs menacent l'espèces :

- Dérangements et destructions, intentionnels ou non, des gîtes d'été, consécutifs à la restauration des toitures ou à des travaux d'isolation; et des gîtes d'hiver, par un dérangement dû à la surfréquentation humaine, l'aménagement touristique du monde souterrain et l'extension de carrières.
- Pose de grillages "anti-pigeons" dans les clochers ou réfection des bâtiments.
- Développement des éclairages sur les édifices publics (perturbation de la sortie des individus des colonies).
- Modifications ou destructions de milieux propices à la chasse et/ou au développement de ses proies (lisières forestières feuillues, prairies de fauche, futaies feuillues,...)
- 🦠 Fermeture des milieux de chasse par développement des ligneux.
- § Intoxication par des pesticides.
- Mise en sécurité des anciennes mines par effondrement ou comblement des entrées.
- Substitution pour les gîtes d'été avec d'autres animaux : Pigeon domestique (Columba palumbus), Effraie des clochers.



### Myotis emarginatus (Geoffroy, 1806)

Le Vespertilion à oreilles échancrées ou Murin à oreilles échancrées. Classification (Classe, Ordre, Famille): Mammifères, Chiroptères, Vespertilionidés.

### Description de l'espèce

Le Vespertilion à oreilles échancrées est une chauve-souris de taille moyenne.

• Tête + corps : 4,1-5,3 cm de long ;

Avant-bras: 3,6-4,2 cm;Envergure: 22-24,5 cm;

• Poids: 7-15 g.



### Statuts de l'espèce

- Directive Habitat (3OCE du 22.07.1992): annexes II et IV.
- Convention de Bonn (JO du 30.10.1990) : annexe II.
- Convention de Berne (JO du 28.08.1990 et 20.08.1996) : annexe 11.
- Protection nationale (arrêté modifié du 17.04.1981, JO du 19.05.1981, article 1 modifié (JO du 11.09.1993)).

### Répartition géographique

- L'espèce est présente du Maghreb jusqu'au sud de la Hollande. Vers l'est, sa limite de répartition s'arrête au sud de la Pologne et va de la Roumanie jusqu'au sud de la Grèce, la Crête et la limite sud de la Turquie.
- Connue dans toutes les régions de France, Corse comprise, et dans les régions limitrophes (Bénélux, Suisse, Allemagne et Espagne), l'espèce est presque partout présente.

### Types d'habitats exploités par l'espèce

Le Vespertilion à oreilles échancrées fréquente préférentiellement les zones de faible altitude (jusqu'à 1 300 m en Corse). Il s'installe près des vallées alluviales, des massifs forestiers, principalement avec des feuillus entrecoupés de zones humides. Il est présent aussi dans des milieux de bocage, près des vergers mais aussi dans les milieux péri-urbains possédant des jardins.

- Terrains de chasse: ils sont relativement diversifiés: forêts (lisières et intérieurs des massifs) principalement de feuillus mais aussi de résineux, bocage, milieux péri-urbains avec jardins et parcs. Il chasse aussi au-dessus des rivières et l'eau semble être un élément essentiel à sa survie.
- Fidélité aux gîtes: Extrêmement fidèle à son gîte, certains sites sont connus pour abriter l'espèce en reproduction depuis plus d'un siècle.
- § <u>Gîtes d'hibernation</u>: ce sont des cavités naturelles (grottes) ou artificielles (galeries et puits de mines, caves, tunnels,...).
- § <u>Gites de reproduction</u>: Une des spécificité de l'espèce est qu'elle est peu lucifuge. En estivage, des individus isolés, principalement des mâtes se fixent sous les chevrons des maisons modernes, parfois en pleine lumière. Les colonies de mise bas s'installent généralement dans des sites épigés comme les combles chauds ou les greniers de maisons, églises ou forts militaires.

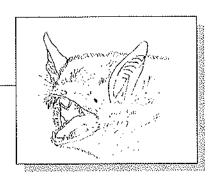
### Etat des populations et menaces potentielles

En Europe, l'espèce est peu abondante dans la majeure partie de son aire de distribution et les densités sont extrêmement variables en fonction des régions. De grandes disparités apparaissent entre les effectifs connus en hiver et en été. En limite de répartition, son statut peut être préoccupant et les effectifs sont même parfois en régression nette. Au sud de la Pologne par exemple, les populations disparaissent lentement.

En France, dans quelques zones géographiques localisées comme les vallées du Cher ou de la Loire et en Charente-Maritime, l'espèce peut être localement abondante, voire représenter l'espèce majeure parmi les chiroptères présents.

Comme pour la majorité des chiroptères, les menaces proviennent de quatre facteurs essentiels :

- 🔖 la fermeture des sites souterrains (carrières, mines, ...),
- la disparition de gîtes de reproduction épigés pour cause de rénovation des combles, traitement de charpente, ou perturbations à l'époque de la mise bas.
- s la disparition des milieux de chasse ou des proies par l'extension de la monoculture qu'elle soit céréalière ou forestière, ainsi que par la disparition de l'élevage extensif. La proportion importante de diptères dans le régime alimentaire suggère une incidence possible forte liée à la raréfaction de cette pratique.
- 🔖 les chocs avec les voitures peuvent représenter localement une cause non négligeable de mortalité.



### **B – CONTEXTE ECOLOGIQUE**

### Annexe 6

Fiches descriptives et évaluation chiroptérologique des carrières souterraines de Vertus

### CARRIERES SOUTERRAINES DE VERTUS CAVITÉS N°1

Commune:

Vertus (51)

Lieu dit:

« Fortes terres de Bailly »

Propriètaire:

Commune de Vertus

Type de milieu:

Carrière souterraine

Site p	otégé pour les chauves-souris
Oui	Par un(e) : Bail emphytéotique CPNCA
Non	Protégé par grilles

	Types de classement	
×	ZNIEFF type I n°SFF	15534
×	Réseau Natura 2000	Site n°95
×	Inventaire des gîtes de chiroptères protégés d Champagne-Ardenne:	ou à protéger en
	Autres:	

Ac	tivités huma	ines
	Aucune	
	Menaces	
Faible	Moyen	Fort
Dérange	ement des chauv	es-souris

Nombre d'espèces de chauves-souris	9
Dont espèces de l'annexe II de la Directive	5

Espèces présentes	11	E	R	r
Petit Rhinolophe	*			
Grand Rhinolophe	×			
Vespertilion de Daubenton	*			×
Vespertilion à moustaches	*			×
Vespertilion de Natterer	×			
Vespertilion de Bechstein	×			
Vespertilion à oreilles échancrées	*		, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
Grand Murin	×			×
Oreillard sp.	×			×
	Li			

H: Hibernation; E: Estivage; R: Reproduction; T: Transit En gras: espèces inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats »





### **EVALUATION CHIROPTEROLOGIQUE**

### - Carrières souterraines de Vertus, Cavité n°1 -Période 1988/2000

Cette évaluation est réalisée d'après la fiche évaluation des sites à chiroptères en vue d'une hiérarchisation par la CPEPESC Franche-Comté.

Pour l'indice Ic qui représente l'importance des colonies, c'est la moyenne des effectifs qui a été prise en compte. Les espèces sont incluses dans le calcul lorsque leur moyenne est égale ou dépasse 1 individu.

	TgxIc	Coefficcient de l'espèce (Ke)	Ke(TgxIc)
Petit Rhinolophe	2	4	8
Vespertilion de Daubenton	3	2	6
Vespertilion à moustaches	5	3	8
Vespertilion à oreilles échancrées	2	4	8
Vespertilion de Natterer	2	3	6
Grand Murin	5	4	20
Oreillard sp	3	3	9
Tota	l .		65

Les sites ont été répartis selon 5 classes d'intérêt :

0-5 points - Site sans intérêt

6-25 points - Site intéressant sans plus

26-45 points - Site intéressant 46-65 points - Site très intéressant

+ 66 points - Site majeur

D'après cette évaluation, la cavité n°1 des carrières souterraines de Vertus est donc un SITE TRES INTERESSANT.

### CARRIERES SOUTERRAINES DE VERTUS CAVITÉS N°2

Commune:

Vertus (5)

Lieu dit:

« Bailly »

Propriètaires:

Commune de Vertus

Et M. THIERARD

Type de milieu:

Carrière souterraine

Site protégé pour les chauves-souris				
Oui	Par un(e): Bail emphytéotique CPNCA			
Non	Protégé par grilles			

	Types de classement				
×	ZNIEFF type I n°SFF	15534			
×	Réseau Natura 2000	Site nº95			
Ø	Inventaire des gîtes de chiroptères prot Champagne-Ardenne:	légés ou à protéger en			
	Autres :				

Aucune  Menaces	
Aucuna	

Nombre d'espèces de chauves-souris	8
Dont espèces de l'annexe II de la Directive	4

Espèces présentes	11	E	R	T
Petit Rhinolophe	×			
Vespertilion de Daubenton	×			×
Vespertilion à moustaches	×			х
Vespertilion de Natterer	×			
Vespertilion de Bechstein	×			
Vespertilion à oreilles échancrées	ж			
Grand Murin	*			ж
Oreillard sp.	×			×

H: Hibernation; E: Estivage; R: Reproduction; T: Transit En gras: espèces inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats »

Intérêt du site		
	RES ESSANT	
Hiver		



### **EVALUATION CHIROPTEROLOGIQUE**

### - Carrières souterraines de Vertus, Cavité n°2 -Période 1988/2000

Cette évaluation est réalisée d'après la fiche évaluation des sites à chiroptères en vue d'une hiérarchisation par la CPEPESC Franche-Comté.

Pour l'indice Ic qui représente l'importance des colonies, c'est la moyenne des effectifs qui a été prise en compte. Les espèces sont incluses dans le calcul lorsque leur moyenne est égale ou dépasse 1 individu.

	TgxIc	Coefficcient de l'espèce (Ke)	Ke(TgxIc)
Petit Rhinolophe	3	4	12
Vespertilion de Daubenton	2	2	4
Vespertilion à moustaches	4	3	12
Vespertilion de Natterer	2	3	6
Grand Murin	2	4	8
Oreillard sp	2	3	6
Tota	Į		48

Les sites ont été répartis selon 5 classes d'intérêt :

0-5 points - Site sans intérêt

6-25 points - Site intéressant sans plus

26-45 points - Site intéressant 46-65 points - Site très intéressant

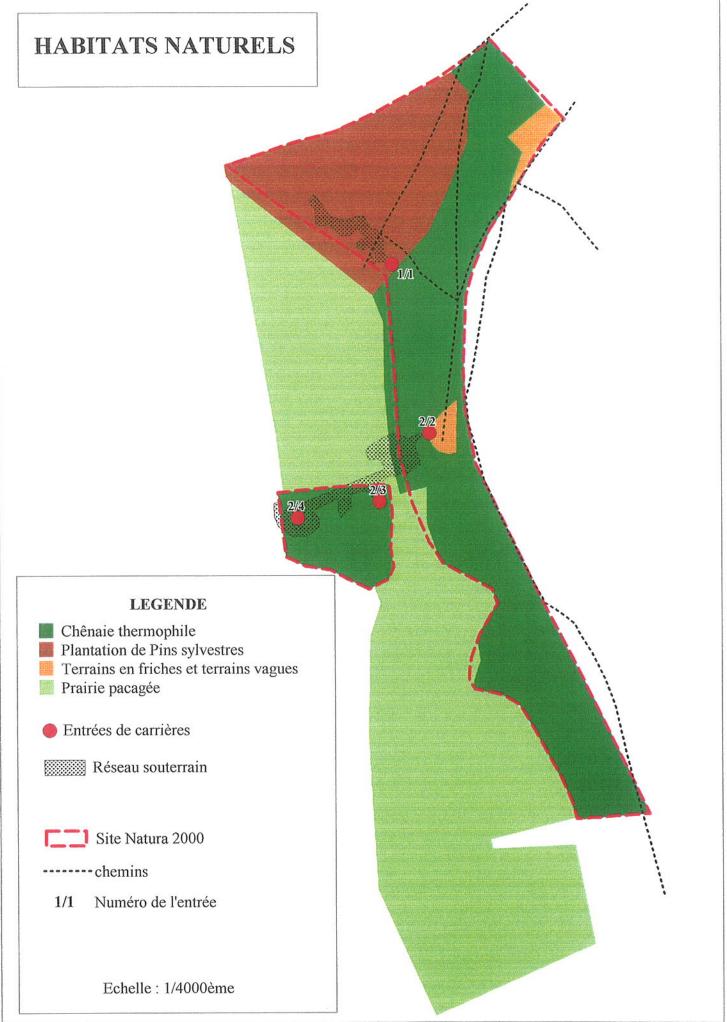
+ 66 points - Site majeur

D'après cette évaluation, la cavité n°2 des carrières souterraines de Vertus est donc un SITE TRES INTERESSANT..

### **B – CONTEXTE ECOLOGIQUE**

### Annexe 7

Carte des habitats naturels



# **B – CONTEXTE ECOLOGIQUE** Annexe 8 Résultats d'inventaires

# Carrières souterraines de Vertus : Cavité n°1

## Période hivernale

Légende : une X signifie aucun décompre précis         1960- 1987- 1988         1988- 1989- 1990- 1991- 1992- 1993         1990- 1991- 1993- 1993	-096I 1960-	1987- 1988	1988- 1989	1989-	1989- 1990- 1990 1991	1991- 1992	1992- 1 1993 1	1993-	1994- 1	1995- 1 1996 1	1996- 1 1997 1	1997- 1	1998- I	1999-	2000- 2001	2001: 2002- 2002 2003	Moyenne	Minimum	Maximum
Espèces		Déc.	Fev.	Fev.	Jan.	Fév.	Jan.	Fev.	Fév.	Fev.	Fév.	Jan.	Fév.	Fév.			þé	Période 1988/2000	)0
Petit Rhinolophe	×	-	6	∞	<u>.</u>	9	7	ν <sub>1</sub>	ç	6	5	5.5	6	13		24	8.36	ν-	24
Grand Rhinolophe	×	0	0	0	0	С	Ċ	0				1	1	7		m	0.71	٥	3
Vespertilion de Daubenton	×	-		2		9	9	2	8	†*I	11	16	9	10		11	6,93	<b></b>	16
Vespertilion à moustaches	×	47	47	48	40	32	37	34	35	29	16	56	23	21		16	32,43	15	48
Vespertilion à or, échancrées	×	~	22	9	-		'n	0	(")		10	14	13	17		21	8,43	Ö	21
Vespertilion de Natterer	×	2	o	¢	0	12	18	4	0	9	10	13	t-	2		12	6.14	0	18
Vespertilion de Bechstein	×	0	_	0	0	0	0	0	0	0	5	Φ		0		0	0,29	0	2
Grand Murin	2	20	32	37	42	36	67	62	104	85	69	62	58	43		37	55.92	20	104
Oreillard sp.	×	8	1	0	6	0	3	3	0		0	1	0	0		O	1.21	o	5
Murin sp.		0	9		0		5	0	0	0	0	0	0	0		0	0,71	0	9
Barbastelle d'Europe	×	0	0	¢	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	00'0	O	0
Totaux	×	78	801	102	94	104	145	110	156	951	124	151	117	108		- 124	119.46	78	156
Nbre d'espèces	10	2	7	5	120	9	7	9	9		8	- 8	8	7			6.62	S	8

## Période de transit

Comptage	808	388
Espèces	oct	Mai
Vespertilion à moustaches	ဌ	,
Vespertilion de Daubenton	Į	
Oreillard sp.	ţ	
Grand Murin	ļ	<b>7</b>
Totaux	8	- 2
Nbre d'espèces	4	2

15 28 25 30 35 40 45		Vespetition de Bechstein	Grand Rhinolopho	Orcillard sp. [8]	Vespertition de Nauerer	Vespertition de Daubenton	Petit Riinolophe		Vespertition à or, échancrées	Vespetition à moustaches			20 25 30 35 40 45 50
----------------------	--	--------------------------	------------------	-------------------	-------------------------	---------------------------	------------------	--	-------------------------------	--------------------------	--	--	----------------------

# Carrières souterraines de Vertus : Cavité n°2

## Période hivernale

Legende :: une X signifie aucun decompte         1960         1987-         1988-         1989-         1991-         1992-           précis         1966         1988         1989         1990         1991         1993	1960- 1987- 1966 1988	1987-	1988- 1989- 1990- 1989 1990 1991	1989- 1990	1990-	1991- 1992		1993- 1994- 1994 1995		1995- 1996	1996- 1997	1997. 1998	1998- 1999	1999. 2000	2000-	2001- 21 2002 2	2002	Moyenne	Minimum	Махітит
Espèces		Déc.	Fév.		Jan.	Fév.	Jan.	Fèv.	Fév.	Fév.	Fév.	Jan.	Fév.	Fév.		•		Pć	Période 1988/2000	na
Petit Rhinolophe	×	0	0		7	0		0	9	<i></i>	į.	13	7	88			22	5,54	0	22
Grand Rhinolophe	X	0	0		0	0	0	. 0	0	0	0	0	0	0			0	00'0	0	0
Vespertilion de Daubenton	×	0	-		0	0	0	1	4	5	0	- 61	1	0			0	2,38	0	19
Vespertilion à moustaches	×	42	\$ <del>\$</del>		6\$	30	34	51	71	36	54	31	30	39			52	43.62	30	71
Vespertilion a or echancrées	×	0	5		0	Ð	0	0	0	0	2	0	0	-1	-		-1	0.69	0	5
Vespertilion de Natterer	×	0	Û		3	1	<u>.</u>	2	2	7	5	5	1	2			8	2.92	0	8
Vespertilion de Bechstein	×	0			0	0	0	0	0	0		0	0	θ				0.23	0	form.
Grand Murin	2	1	8		7	7	2	5	5	5	\$	4	er.	ć			Ş	4.58		8
Oreillard sp.	×	1	5		~		巿	\$		2	-	0		O			-	2,08	0	5
Murin sp.		0	. Š		0	ঝ	5	0	0	77	13	7	5	0			-	3,38	0	13
Chiroptera sp.																	_			
Barbastelle d'Europe	×	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			U	0.00	0	0
Totaux	Х	44	73	ı	64	43	53	64	16	19	88	7.8	817	53	0	0	92	54,29	0	91
Nbre d'espèces	10	3 :	9		v.	+	5	5	9	9	7	10	9	2				5,25	3	7

### Période estivale

Comptage	2001
Espèces	Juil
Petit Rhinolophe	٠.,
Totaux	<b>,</b>
Nbre d'espèces	<b></b>

## Période de transit

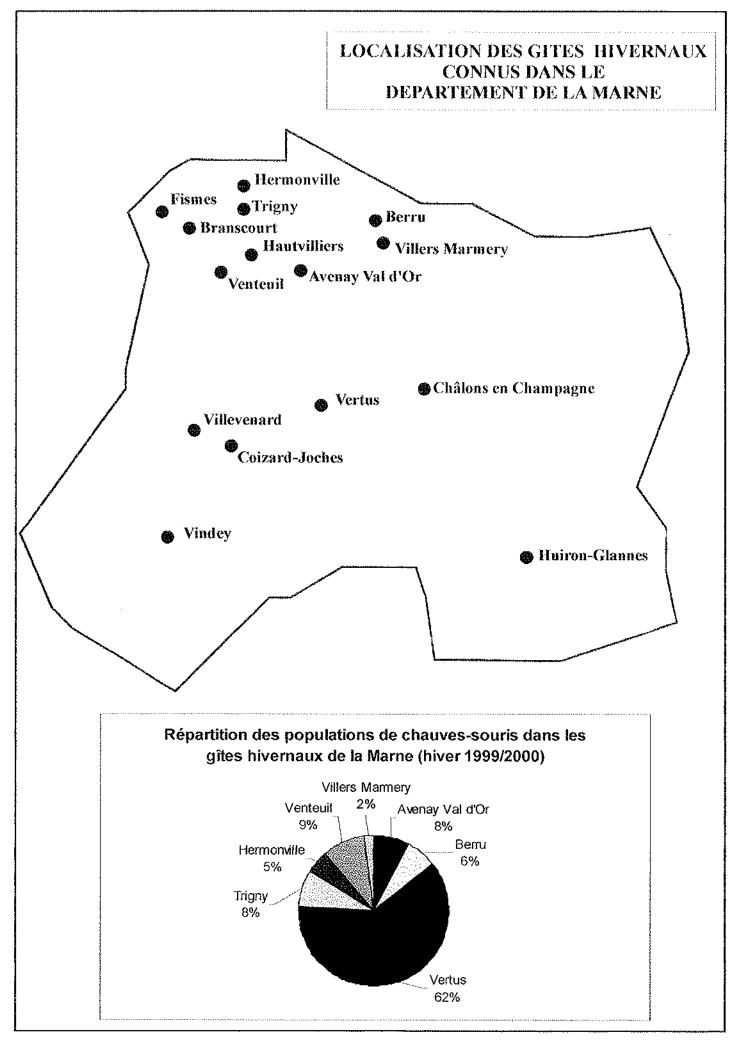
1993	Section Walk	0	0	0
	Espèces			èces
Comptage			Totaux	Nbre d'espèces

Vespertilion à moustaches									
Grand Murin			·········						
Perit Rhinolophe									
Vespertilion de Daubenton									
Vespertition de Natterer	, 🔲								• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
Oreillard sp.				·····					
Vespentiton à on échanerées	العقالب								
Vespertition de Bachstein	4 - <del> </del>								
		10	8	90	40	S	09	70 8	8

### **B – CONTEXTE ECOLOGIQUE**

### Annexe 9

Localisation des sites hivernaux prospectés dans le département de la Marne



Site Natura 2000 nº95 "Carrières souterraines de Vertus" (51) REPARTITION DES SITES CONNUS DE GRAND MURIN DANS LE DEPARTEMENT DE LA MARNE 🕸 Hermonville Fismes Trigny ∰ Berru ☆ Villers Marmery ₩Avenay Val d'Or Venteuil 🏠 Avize \* Huiron-Glannes Répartition des Grand Murin dans les gîtes hivernaux de **LEGENDE** la Marne (hiver 1999/2000) Villiers Marmery Gîte d'hibernation Venteuil Avenay Val d'Or Gîte de reproduction Hermonville Berru 0% Trigny 11% Principaux gîtes d'hibernation (> 10 individus)

### C - CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

### Annexe 10

Synthèse de la concertation sur le site Natura 2000

### Synthèse de la concertation sur le site Natura 2000

### Lettre d'information:

Un bulletin « Infosite » faisant le point sur la démarche Natura 2000, l'état d'avancement du DOCOB et l'intérêt du site, a été adressé aux propriétaires, aux habitants du canton de Vertus ainsi qu'aux membres du Comité de pilotage local en 2003.

### Réunion d'information:

Une réunion conviant l'ensemble des habitants de la commune de Vertus et alentours s'est déroulée en septembre 2003 en mairie de Vertus. La dizaine de personnes présentes ont ainsi été informées sur la démarche Natura 2000 et ses implications, les limites du site Natura 2000, la rédaction du Document d'Objectifs et son application future.

Pour annoncer cette réunion, des articles de presse sont parus dans Marne Hebdo et l'Union.

### Liste des personnes rencontrées:

Désignation des personnes et/organismes	Date
M. Perrot - maire de la commune de Vertus	Mai et juillet 2002
M. Charageat R agriculteur exploitant la parcelle située au dessus des carrières souterraines	Décembre 2002
M. Leherle D président de la société de chasse de Vertus	Novembre 2002
M. Gilson J ex président du comité départemental de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade (FFME)	Janvier 2003
M. Dequin V responsable de l'équipement des voies d'escalades sur la région Champagne-Ardenne pour la FFME	Septembre 2003
M. Thiérard R. – propriétaire sur le site Natura 2000	Octobre 2003



### lnfosite

Bulletin d'information du site Natura 2000 n°95

nº1 - Février 2003

### Carrières souterraines de Vertus



### Avant-propos

Les "Carrières souterraines de Vertus" ont été proposées pour intégrer le réseau européen de sites naturels "Natura 2000". En effet, ce site abrite des espèces de chauves-souris devenus rares à l'échelle de l'Union européenne.

Le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne a été chargé, par la Préfecture de la Marne et la Direction Régionale de l'Environnement, de la réalisation et l'animation du document d'objectifs de ce site Natura 2000.

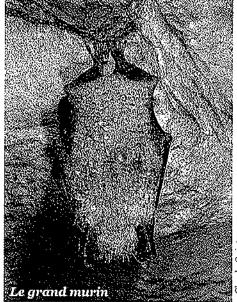
Cette opération doit être menée en étroite concertation avec les différents partenaires et acteurs du site (propriétaires, administrations, collectivités, usagers, scientifiques...).

Pour cette raison, l'initiative a été prise de réaliser ce bulletin d'information. Il est destiné à vous informer sur l'état d'avancement de la démarche Natura 2000 sur les carrières souterraines de Vertus.

Nous restons à votre écoute pour toute question ou remarque.

Vous trouverez, à la fin de ce bulletin, les coordonnées de la personne pouvant répondre à vos interrogations, dans la rubrique "Contact" : n'hésitez pas !

Merci d'avance à l'attention que vous porterez à ce bulletin.



2udy Guior

### AU SOMMAIRE ...

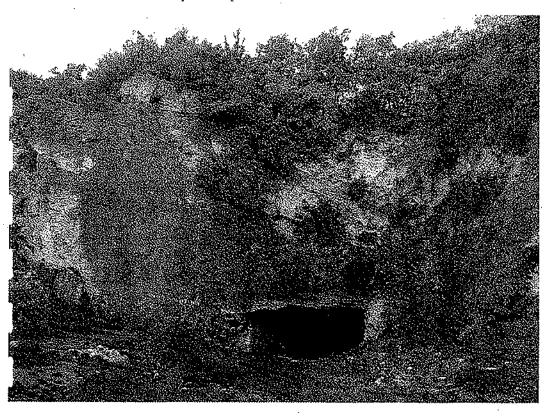
🗅 Le Réseau Natura 2000 💠

**27/2003/2014/2014/2** 

- Qu'est-ce que le réseau Natura 2000
- La mise en œuvre des Directives «Habitats» et «Oiseaux»:
- Le document d'objectifs (DOCOB)
- Les contrats de gestion Natura 2000

### ⇒ Actualités du site :

- Informations générales et localisation
- Historique du site
- L'opérateur local du DOCOB
- L'intérêt écologique du site
- Les objectifs de conservation
- L'état d'avancement du DOCOB



### Qu'est-ce-que le réseau Natura 2000 ?

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels, qui vise à préserver des milieux naturels et des espèces animales et végétales devenus rares à l'échelle de l'Union Européenne, en tenant compte des activités socio-économiques. Ces habitats naturels et ces espèces sont précisés dans les annexes des directives européennes "Habitats" et "Oiseaux".

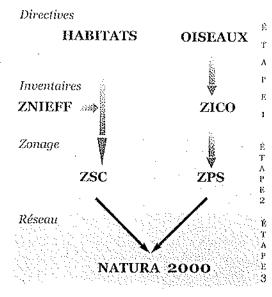
### La directive "Oiseaux"

Adoptée en 1979, elle vise à assurer la protection de certaines espèces d'oiseaux sauvages (les 175 espèces les plus menacées en Europe dont 142 en France) ainsi que leurs milieux de vie (sites de nidification, aires d'hivernage, sites de reproduction, couloirs de migration). Elle prévoit la mise en place de Zones de protection Spéciales (ZPS).

### La directive "Habitats-Faune-Flore"

La directive "Habitats" de 1992 concerne la conservation des habitats naturels, de la faune (sauf les oiseaux) et de la flore sauvages. Elle prévoit la mise en place de Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

### La démarche pour constituer le réseau Natura 2000



L'Etat est le maître d'ouvrage responsable de l'application de ces Directives sur son territoire et doit rendre compte tous les 6 ans à la Commission européenne de l'état de conservation du réseau.

### La mise en oeuvre des directives "Habitats" et "Oiseaux"

### Le document d'objectifs

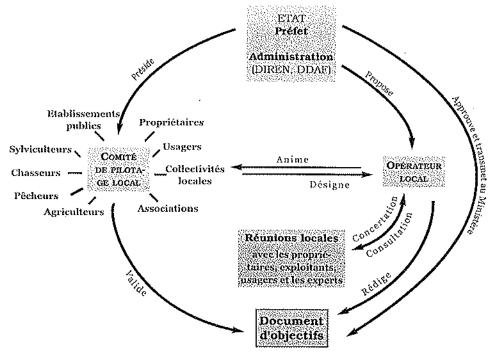
Le document d'objectifs (DOCOB) est l'outil permettant la mise en œuvre des directives " Habitats " et " Oiseaux ". Ce document est une sorte de plan de gestion présentant l'état de conservation des habitats et des espèces animales et végétales présents sur le site, et une description des activités humaines et des usages locaux. Il définit les objectifs de conservation, les mesures de gestion contractuelles pouvant être appliquées pour atteindre ces objectifs et précise les modalités de financement de ces mesures.

Ce document est établi sous la responsabilité du Préfet de la Marne en faisant une large place à la concertation locale. Un comité de pilotage local regroupe les partenaires concernés par la gestion du site (collectivités locales, propriétaires, exploitants, associations, usagers...) ou leurs représentants.

Le Préfet de la Marne désigne, après avis du comité de pilotage, un opérateur local (Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne) chargé de réaliser et d'animer le document d'objectifs.

C'est à partir de ce document que seront établis les contrats de gestion ou contrats "Natura 2000".

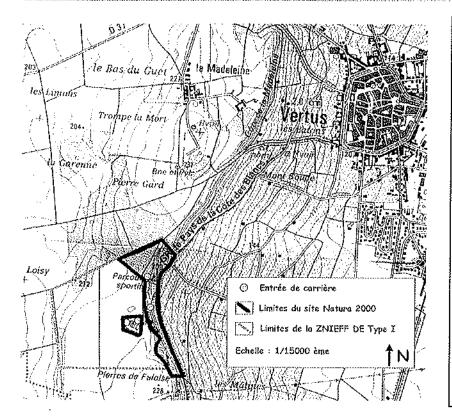
### La réalisation du DOCOB



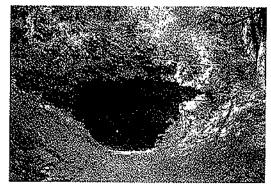
### Les contrats de gestion Natura 2000

L'adhésion individuelle au "document d'objectifs" des acteurs qui ont en charge la gestion et l'entretien des milieux naturels se fera sous la forme de contrats appelés "contrats Natura 2000". Ces contrats permettront aux signataires (propriétaires, agriculteurs, forestiers, chasseurs, associations, communes...) d'être rémunérés pour les travaux et les services rendus à la collectivité.

### <mark>Le site Natura 2000 n°95 "carrières souterraines de Vertus"</mark>



### Fiche d'identité



Commune concernée

Vertus

### Superficie

4,88 ha

### Types de milieux

Carrières souterraines constituées de deux cavités dont l'une présente une seule entrée à la base d'une falaise calcaire alors que la seconde en présente trois.

### Un peu d'histoire...

Localement, ces carrières sont dénommées "les carrières des Falloises".

Les carrières sonterraines de 13<sup>cm</sup> au 19<sup>cm</sup> siècle Vertus ont été exploitées pour

la pierre de taille qui permettait la construction d'édifices, en particulier certains pilliers de la cathédrale de Reims.

années 1960

L'exploitation des carrières étant abandonnée, les naturalistes se sont

intéressés à ces cavités pour l'intérêt qu'elles représentent pour l'hivernage des chauves-souris.

Le site est désigné en Zone Naturelle d'Intérêts Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF).

Signature du bail entre la Commune de Vertus et le Conservatoire pour protéger les populations de chauves-souris.

Installation de grilles aux différentes entrées des carrières pour protéger la colonie de chauvessouris hibernant dans la cavité.

Désignation du site au titre du réseau 1997 Natura 2000 suite au recensement de 5 espèces de chauves-souris figurant à l'annexe II de la Directive "Habitats" sur les 9 espèces présentes.

2000. Le Comité de pilotage local du site Natura 2000 nº95, sous la présidence du Préfet de la Marne, désigne le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne comme opérateur local pour l'élaboration du document d'objectifs.

### L'opérateur local

Le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne est une association à but non lucratif créée en 1988 afin de protéger et gérer les milieux naturels et les espèces menacées notamment grâce à la maîtrise foncière des sites (acquisition, location ou convention). Le Conservatoire gère aujourd'hui plus de 1500 hectares répartis sur 101 sites dont environ 30 sites à chauves-souris.

Sur ces sites, des plans de gestion sont réalisés et des mesures de gestion appliquées afin de conserver leur intérêt écologique et patrimonial. Sur les sites qui le permettent, une valorisation est mise en place pour sensibiliser la population à l'existence et à la préservation des espaces remarquables et des espèces menacées.

### Intérêt écologique du site

L'intérêt du site réside dans la présence de populations importantes de chauves-souris. Les chauves-souris sont insectivores, elles se nourrissent de mouches, hannetons, araignées, criquets,... au cours de leur chasse nocturne et représentent un véritable insecticide écologique. De manière générale, la présence des chauves-souris est un indice de bonne santé de l'environnement.

Les inventaires des carrières réalisés depuis 1960 ont permis de recenser :

- 🗢 en hiver, 9 espèces de chauves-souris :
  - 7 espèces fréquentent assidûment les lieux.
  - 2 espèces le fréquentent de manière plus occasionnelle.

au printemps et en été, les cavités abritent seulement quelques individus de passage.

Les carrières souterraines de Vertus sont considérées comme un site majeur pour les chauves-souris car elles abritent en période d'hibernation:

- la plus importante population de chauves-souris connue dans le département de la Marne;
- et la plus importante population de Grand Murin connue de la région Champagne-Ardenne.

### Animaux protégés

Les chauves-souris sont des animaux menacés de disparition. Plusieurs lois aux niveaux européen et national les protègent :

### ·la Directive " Habitats-Faune-Flore ",

coutes les espèces de chauves-souris sont considérées comme étant d'intérêt communautaire et nécessitent une protection stricte (annexe IV de la Directive). De plus, 5 d'entre elles nécessitent la désignation de Zones Spéciales de Conservation (annexe II de la Directive). Ce sont ces dernières qui ont motivé a désignation du site au titre du réseau Natura 2000.

la Réglementation nationale (liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire français) :

outes les espèces de chauves-souris sont protégées sur l'encemble du territoire national.

### Les objectifs de conservation

Après réalisation de l'état de référence du site Natura 2000, des objectifs de conservation à long terme sont définis :

### Maintenir le potentiel d'accueil du site pour les populations de chauves-souris

Afin de protéger les populations de chauves-souris, toutes les menaces réelles ou potentielles ayant un impact sur les chauves-souris devront être répertoriées dans les carrières souterraines.

### > Intégrer la conservation du site dans le contexte local

Cet objectif constitue une voie complémentaire et indissociable à la conservation des populations de chauves-souris sur le site. La protection passe par l'information et la sensibilisation de la population et des acteurs locaux.

Ces objectifs de conservation seront, par la suite, déclinés en objectifs opérationnels qui prendront en compte non seulement l'intérêt écologique, les menaces qui pèsent sur le site mais égatement les résultats de la concertation avec les propriétaires et es usagers.

### Contact



David BECU

### Conservatoire du patrimoine laturel de Champagneardenne

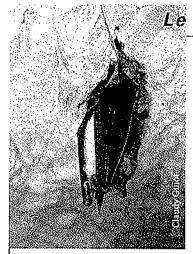
Château de Val Seine 0110 BAR SUR SEINE

il: 03 25 29 18 60 fax: 03 25 29 81 32

iél: cpnca.10.52@wanadoo.fr

### Pour en savoir plus

- Natura 2000 : 10 questions/10 réponses - 24 pages - Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (janvier 2002).
- Site internet de la DIREN CA : www.environnement.gouv.fr/champagne-ardenne



### Le grand murin

Cette espèce de chauvesouris est facilement reconnaissable par sa taille et la coloration de ses poils avec un contraste entre le dos gris-brun et le ventre blanc bien marqué. Le grand murin est l'une des plus grosses chauvessouris d'Europe (tête + corps : 65-80 mm; poids : 28-40 g).

En hiver, le grand murin hiberne en milieux souterrains (caves, carrières...) dont la température ambiante se situe entre 7 et 12°C. Il se suspend à la voûte ou contre les parois, mais peut également s'infiltrer profondément dans les failles et les fissures.

En été, dans le Nord de la France, l'espèce se reproduit habituellement dans les combles. Sa présence passe rarement inaperçue car les colonies de reproduction sont généralement importantes (plus d'une centaine d'individus) et les déjections assez volumineuses.

Elle chasse dans les milieux ouverts comme les prairies, les parcs ou les vergers ainsi qu'en sous-bois et capture généralement ses proies au sol (carabes, hannetons, criquets, araignées...).

### Etat d'avancement du docob

A ce jour, le Conservatoire a réuni les informations relatives aux inventaires écologiques et défini les exigences des espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site.

Cet inventaire écologique va être confronté aux activités humaines afin de définir des objectifs et des actions adaptées et concertées. C'est dans ce cadre que le Conservatoire entamera la concertation avec les acteurs locaux (profession agricole, profession forestière, sociétés de chasse, fédération française de montagne et d'escalade...).

### Lexique

DDAF : Diréction Départementale de l'Agriculture et de la Foret

DIREN: Direction Régionale de l'Environnement

Espèce patrimoniale : espèce protégée au niveau national ou régional ou inscrite sur liste rouge.

Habitat naturel : milieu dans lequel vit une espèce ou un groupe d'espèces animales ou végétales.

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêts Ecologique, Faunistique et Floristique.

**ZICO**: Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux.

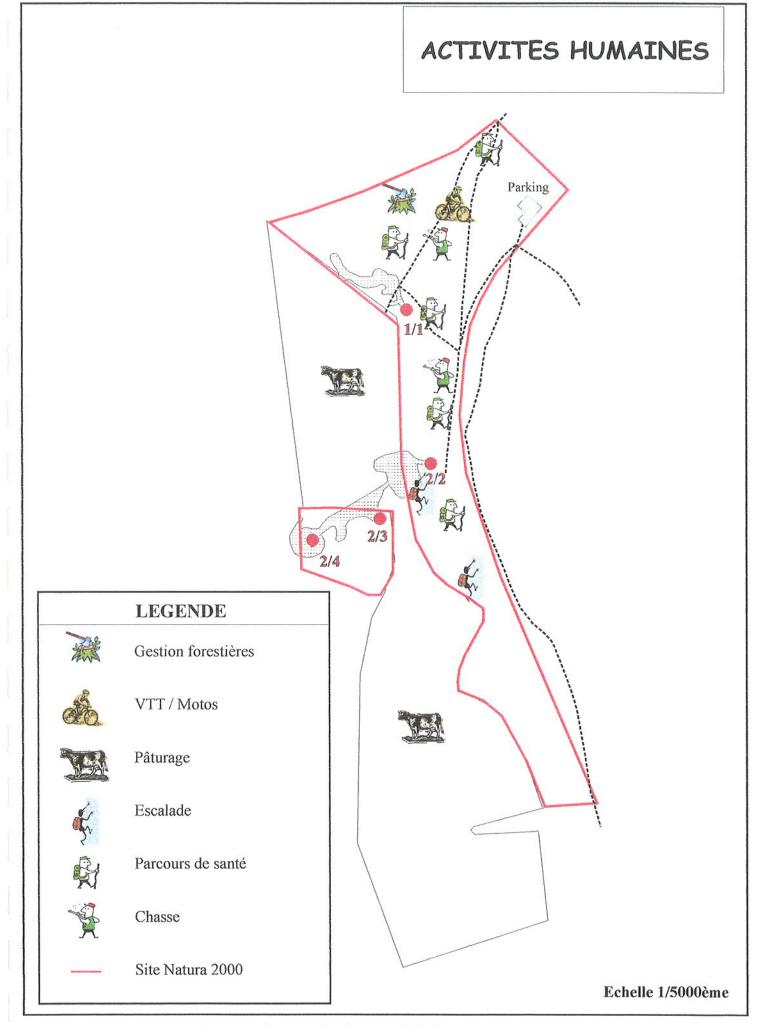
Un second numéro, au cours du 2ème trimestre 2003, vous informera sur les résultats de la concertation avec les acteurs locaux.



### C – CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

### **Annexe 11**

Localisation des activités humaines sur le site



### **D – GESTION ECOLOGIQUE**

### **Annexe 12**

Synthèse de la gestion écologique

## et des opérations de gestion dans les Carrières souterraines de Vertus Synthèse des objectifs à long terme, des objectifs opérationnels

Objectifs a long terme	Facteurs pouvant avoir une influence sur la gestion	Objectifs opérationnels	Opérations de gestion	Priorité de l'opération
	Effondrements pouvant rendre		PO1 : Surveiller les conditions écologiques de la cavité	* * * *
	pour les chawes-souris	1.1. Conserver dans les cavités des	PO2 : Vérifier l'état des infrastructures existantes	**
I. Maintenir et	Développement de la végétation pouvant rendre inaccessible	conditions écologiques favorables à l'accueil des populations de	IO1 : Entretenir les grilles de protection	* * * *
favoriser les conditions	l'entrée des cavités pour les	chauves-souris	GH1: Coupe sélective des arbustes aux entrées des cavités	* * *
populations de chauves-	CAGWes-souris		GH2 : Renforcer les systèmes de fermeture des cavités	水水水
souris sur le site		1.2. Améliorer l'information sur le	FA1: Poser un panneau d'information	**
	Problèmes de vandalisme	site concernant la protection des chauves-souris	PO2 : Vérifier l'état des infrastructures existantes	* * *
2. Améliorer les	Nombre faible de suivis des chauves-souris en période d'estivage et de transit	2.1. Acquerir une meilleure connaissance de l'utilisation du site par les chauves-souris	SE1 : Recenser les espèces de chauves-souris présentes en période de transit et d'estivage	* *
connaissances sur le site		2.2. Evaluer les résultats de la gestion	SE2 : Suívre l'évolution des populations de chauves-souris	* * *

Priorité de l'opération : opération essentielle (\* \* \*), importante (\* \*), utile pour aller plus loin (\*)

Objectifs à long terme	Facteurs pouvant avoir une influence sur la gestion	Objectifs opérationnels	Opérations de gestion	Priorité de l'opération
			FA2 : Editer un bulletin d'information sur le site Natura 2000	* * *
3 – Intégrer la conservation du site	Méconnaissance de la population et des acteurs locaux sur l'intérêt de la protection du site et sur	3.1. Promouvoir le site et les actions de conservation au niveau local	FA3 : Réaliser une plaquette d'information et de valorisation du site Natura 2000	»;:
dails ie contexte jocai	Natura 2000		FA4 : Réaliser des animations de sensibilisation pour la population locale	* * *
	Devoirs liés à la désignation d'une 4.1. Suivre et évaluer la mise en	4.1. Suivre et évaluer la mise en	AD1 : Evaluer annuellement la gestion conduite	* * *
•	Zone Spéciale de Conservation	œuvre du document d'objectifs	AD2 : Evaluer les objectifs du DOCOB	* * *

Priorité de l'opération : opération essentíelle (\* \* \*), importante (\* \*), utile pour aller plus loin (\*)

## DOCOB site Natura 2000 n°95 « Carrières souterraines de Vertus (51) » D – GESTION ECOLOGIQUE Annexe 13 **Fiches actions**

### ACTION GH 1 COUPE SELECTIVE DE LA VEGETATION AUX ENTREES DE CAVITES

Priorité : \* \* \*

<u>Objectifs de l'action</u>: Conserver dans les cavités des conditions écologiques favorables à l'accueil des populations de chauves-souris.

Espèces visées: toutes les espèces de chauves-souris

### Description de l'action :

Cette action consiste à éviter l'envahissement par la végétation des entrées qui réduit puis rend progressivement inaccessible les cavités pour les chauves-souris.

### Recommandations techniques

✓ La coupe de la végétation à l'entrée des cavités sera réalisée à l'aide d'un coupe branche ou d'un croissant.

Maître d'œuvre potentiel:

Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

Périodicité :

Période d'intervention :

Avril ou septembre/octobre

Durée de l'opération :

1 jour / DOCOB

Coût de l'opération :

### ACTION GH 2 RENFORCER LES SYSTEMES DE FERMETURE DES CAVITES

Priorité : \* \* \*

<u>Objectifs de l'action</u>: Conserver dans les cavités des conditions écologiques favorables à l'accueil des populations de chauves-souris.

Espèces visées : toutes les espèces de chauves-souris

### Description de l'action :

Actuellement, les grilles sont souvent fracturées et notamment les cadenas qui sont relativement faciles à casser. De plus, au niveau de la cavité n°2 de petites « ouvertures » permettent un accès au réseau souterrain.

Cette action consiste donc:

- D'une part, à mettre en place un nouveau dispositif de fermeture au niveau de chaque entrée afin d'éviter au maximum les fracturations de cadenas point faible des grilles de protection.
- ☼ Et d'autre part, de rajouter des barreaux au niveau des petites « ouvertures » afin d'éviter toute intrusion.

Cette opération de gestion peut faire l'objet d'un contrat Natura 2000 en prenant en compte la mesure suivante car son cahier des charges correspond à l'objectif de cette opération :

- A HR.002 : Aménagements spécifiques pour le maintien d'espèces d'intérêt communautaire

### Recommandations techniques

- ✓ Les cadenas seront protégés par une « boite » en fer, soudés à la porte pour éviter qu'ils puissent être fracturés avec une pince.
- ✓ Les barreaux rajoutés devront être en fer plein,
- ✓ Le coût de l'entretien des dispositifs de fermeture (action IO1) prévu sur la période de validité du DOCOB est intégré à cette opération.

### Maître d'œuvre potentiel:

Gestionnaires des carrières souterraines

### Périodicité / Période d'intervention / Durée de l'opération :

Avril ou septembre/octobre

### Coût de l'opération:

Sur devis pour la mise en place des dispositifs de fermeture + 450€ sur la période de validité du DOCOB pour l'entretien (action IO1).

Contrat forestier : Norme de travaux Natura 2000

A HR.002

### Aménagements spécifiques pour le maintien d'espèces d'intérêt communautaire

### Investissement

Opération consistant à aménager certains lieux de façon particulièrement adaptée aux conditions de vie ou de sensibilité de certaines espèces.

### Les critères techniques

- o Interdiction d'intervenir pendant les périodes d'occupation par les chiroptères.
- o Pose de grilles empêchant l'accès aux sites à chauve-souris (grottes, souterrains, ouvrages...)
- o Aménagements destinés à canaliser la fréquentation humaine sur des milieux particulièrement fragiles (pelouses, falaises,....)

### Les critères financiers

Sur devis

### **Justificatifs**

- Plan de situation des interventions
- o Factures ou mémoire détaillé des travaux réalisés

### **ACTION SE 1** RECENSER LES ESPECES DE CHAUVES-SOURIS PRESENTES EN PERIODE D'ESTIVAGE ET DE TRANSIT

Priorité : 🛨 🛨

Objectifs de l'action : Acquérir une meilleure connaissance de l'utilisation du site par les chauvessouris.

Espèces visées : toutes les espèces de chauves-souris

### Description de l'action :

Actuellement, la connaissance sur les espèces présentes en période de transit et d'estivage est très

Cette action consiste à réaliser des comptages en période de transit et d'estivage, une fois tous les 2 ans, ce qui permettra de contacter un maximum d'espèce et d'avoir une idée approximative sur les effectifs.

La période de transit est en fait séparée en deux périodes : transit printanier et automnale. Le recensement des espèces se fera au mois d'avril (transit printanier) et au mois de septembre (transit automnal). Les comptages estivaux seront, quant à eux, réalisés au mois de juillet.

### Recommandations techniques

- ✓ Les comptages devront être réalisés toujours à la même période pour qu'ils puissent être comparés.
- ✓ Les emplacements des chauves-souris devront être reportés sur un plan de la carrière.

### Maître d'œuvre potentiel :

Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

### Périodicité / Période d'intervention :

Périodes de transit : 1 comptage au début du mois d'avril et 1 à la mi-septembre

Période d'estivage : I comptage au début du mois de juillet.

### Durée de l'opération :

½ journée par comptage

### Coût de l'opération :

- Visite de terrain : 3 comptages/an x 200 €/jour x ½ journée = 300 €/an
- Analyse des données : avec opération AD1

Soit un total de 900 € pour les 3 ans.

### ACTION SE 2 SUIVRE L'EVOLUTION DES POPULATIONS DE CHAUVES-SOURIS

Priorité : \*

Objectifs de l'action : Evaluer l'impact de la gestion.

Espèces visées : toutes les espèces de chauves-souris

### Description de l'action :

Cette action consiste à effectuer le suivi des populations de chauves-souris chaque année par comptages visuels en période hivernal. Ce suivi constituera donc un des indicateurs privilégiés permettant l'évaluation de la gestion.

### Recommandations techniques

- ✓ Les comptages devront être réalisés toujours à la même période pour qu'ils puissent être comparés.
- ✓ Les emplacements des chauves-souris devront être reportés sur un plan des cavités.

### Maître d'œuvre potentiel:

Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

Périodicité:

1 fois tous les 2 ans

Période d'intervention

au début du mois de février

Durée de l'opération :

½ journée par comptage

### Coût de l'opération:

- Visite de terrain en période d'hivernage : ½ jour/comptage x 200€ = 100€/comptage
- Analyse des données : avec opération AD1

Soit un total de 300 € sur la période de validité du DOCOB.

### ACTION FA 1 POSER UN PANNEAU D'INFORMATION

Priorité: \* \* \*

Objectifs de l'action : Améliorer l'information du public sur le site concernant la protection des

chauves-souris.

Espèces visées : toutes les espèces de chauves-souris

### Description de l'action :

Cette action consiste à poser un panneau pour informer les personnes fréquentant le site sur la présence des chauves-souris et les consignes à respecter pour éviter tout dérangement.

### Recommandations techniques

- ✓ Le panneau devra être placé au Nord du site Natura 2000 non loin du parking réalisé par la commune sur le chemin longeant les vignes.
- ✓ Le panneau se présentera sous un format A3 couleur avec un support métallique.

### Maître d'œuvre potentiel;

Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne + Structure spécialisée

### Périodicité:

La première année

Période d'intervention:

Durée de l'opération :

Coût de l'opération :

Sur devis

### ACTION FA 2 EDITER UN BULLETIN D'INFORMATION SUR LE SITE NATURA 2000

Priorité: \* \* \*

Objectifs de l'action : Promouvoir le site et les actions de conservation au niveau local.

Espèces visées : toutes les espèces de chauves-souris

### Description de l'action :

Une information régulière sur le déroulement de la mise en place de la protection et les résultats obtenus sur le site sera diffusée par le biais d'un bulletin d'information.

Il sera la continuité du bulletin d'information édité lors de la phase d'élaboration du DOCOB. Cette action vise à sensibiliser le maximum de personnes au niveau local.

### Recommandations techniques

- ✓ Ce bulletin d'information sur le site Natura 2000 devra être édité par l'opérateur local du site Natura 2000.
- ✓ Il sera diffusé aux propriétaires, aux acteurs locaux ainsi qu'aux habitants de la commune de Vertus.
- ✓ Il sera distribué une fois par an et fera la synthèse des actions mises en place.
- ✓ Les informations présentées dans le bulletin seront diffusées également par le biais d'articles de presse dans les journaux locaux et départementaux.

### Maître d'œuvre potentiel:

Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne + Structure spécialisée

Périodicité :

1 fois par an

Période d'intervention:

Durée de l'opération :

2 jours

Coût de l'opération:

Rédaction : 400€/an

Reproduction du bulletin : 50€/an

Soit un total de 2700 € pour la période de validité du DOCOB. ( 455 x 6)

### ACTION FA 3 REALISER UNE PLAQUETTE D'INFORMATION ET DE VALORISATION DU DOCOB

Priorité : \*

Objectifs de l'action : Promouvoir le site et les actions de conservation au niveau local.

<u>Espèces visées</u>: toutes les espèces de chauves-souris

### Description de l'action :

Cette action vise à mieux faire connaître la démarche « Natura 2000 » mais également le patrimoine naturel sensible, les acteurs locaux concernés et les actions engagées sur le site. La plaquette permettra de cibler l'information vers les usagers du site et les habitants de la commune de Vertus.

### Recommandations techniques

- ✓ La plaquette (quadrichromie) devra être réalisée, à 1000 exemplaires, avec peu de texte mais une forte proportion d'illustration.
- ✓ L'Etat et les acteurs locaux devront participer à la réalisation de celle-ci (textes, photos, relecture, validation).
- ✓ Sera mis en avant par le texte et les illustrations :

  - \$ Les Usagers et leurs activités
  - L'intérêt écologique du site
  - Les actions engagées pour la protection des chauves-souris

### Maître d'œuvre potentiel:

Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

Périodicité / Période d'intervention :

La deuxième année

Durée de l'opération :

4 jours

### Coût de l'opération :

- Rédaction, consultation, maquette : 4 jours x 200 €/jour = 800 €
- Impression: 200 € pour 1000 exemplaires

Soit un total de 1000 €

### ACTION FA 4 REALISER DES ANIMATIONS DE SENSIBILISATION POUR LA POPULATION LOCALE

Priorité: \* \* \*

Objectifs de l'action : Promouvoir le site et les actions de conservation au niveau local.

Espèces visées : toutes les espèces de chauves-souris

### Description de l'action :

Cette opération consiste à réaliser une intervention auprès de la population locale (y compris les scolaires) une fois tous les 2 ans. Le but serait de leur présenter les actions réalisées et à venir sur le site Natura 2000 ainsi que leur faire découvrir la biologie et l'écologie des chauves-souris. Ces interventions prendront des formes différentes (sorties sur le terrain, diaporama...). Leur intérêt réside dans le dialogue direct avec la population locale qui permet de répondre plus rapidement à leurs interrogations.

### Recommandations techniques

- ✓ Ces réunions devront prendre des formes différentes (sorties sur le terrain, diaporama...).
- ✓ Ces réunions seront réalisées à une échelle locale, c'est à dire pour les habitants de la commune de Vertus ainsi que pour les usagers du site.

### Maître d'œuvre potentiel:

Animateur du site Natura 2000 (Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne)

Périodicité

Une fois tous les ans

Période d'intervention :

Pas de période précise

Durée de l'opération :

1 jour (préparation et réalisation de la réunion)

Coût de l'opération :

### ACTION IO 1 ENTRETENIR LES GRILLES DE PROTECTION

Priorité: \* \* \*

<u>Objectifs de l'action</u>: Conserver dans les cavités des conditions écologiques favorables à l'accueil des populations de chauves-souris.

Espèces visées : toutes les espèces de chauves-souris

### Description de l'action :

Cette action consiste à entretenir les grilles de protection qui ont été mises en place en 1995 aux entrées des carrières souterraines pour éviter qu'elles ne soient dégradées par l'usure du temps ou par un acte de vandalisme.

### Recommandations techniques

### L'entretien comprend:

- b le changement des cadenas endommagés
- l'application de graisse au niveau des ouvertures des grilles
- \$\text{l'application d'une couche de peinture.}

### Majue d'œnvre notentiel :

Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

Périodiché

Période d'intervention :

Septembre à octobre ou avril

Durée de l'opération :

2 jours / DOCOB

Coût de l'opération:

- Matériel et produit d'entretien : 50 €
- Moyens humains : 2 jours x 200 $\epsilon$  = 400 $\epsilon$ .

Soit un total de 450 € sur la période de validité du DOCOB (coût inclus avec l'action GH2)

### ACTION PO 1 SURVEILLER LES CONDITIONS ECOLOGIQUES DE LA CAVITE

Priorité de l'opération : \* \* \*

Objectifs de l'action : Conserver dans les cavités des conditions écologiques favorables à l'accueil

des populations de chauves-souris

Espèces visées : toutes les espèces de chauves-souris

### Description de l'action :

Les conditions écologiques dans les cavités sont actuellement favorables à l'accueil des chauvessouris. Par contre, il est important de surveiller périodiquement les cavités pour observer si des effondrements se sont produits. Cette surveillance permet de prendre le plus vite possible des mesures adéquates si ce cas de figure venait à se produire.

Recommandations techniques

Une vérification visuelle de la topographie interne sera réalisée.

Maître d'œuvre potențiel;

Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

Périodicité :

En même temps que les opérations SE1 et SE2

Période d'intervention

En même temps que les opérations SE1 et SE2

Coût de l'opération :

0 € (avec SE1 et SE2)

### ACTION PO 2 VERIFIER L'ETAT DES INFRASTRUCTURES EXISTANTES

Priorité de l'opération : \* \* \*

Objectifs de l'action : Conserver et optimiser la qualité d'accueil des carrières pour les populations

de chauves-souris

Espèces visées : toutes les espèces de chauves-souris

### Description de l'action :

Comme le site est fréquenté, des actes de malveillances ou de négligences sont toujours envisageables. Il faut donc prévoir des visites ponctuelles de contrôle.

### Recommandations techniques

La vérification concerne les panneaux situés aux entrées de cavités, le panneau placé au niveau du chemins d'accès ainsi que les grilles de protection.

Maître d'œuvre potentiel:

Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

Périodicité :

En même temps que les opérations SE1 et SE2

Période d'intervention

En même temps que les opérations SE1 et SE2

Coût de l'opération :

0 € (avec SE1 et SE2)

### ACTION AD 1 EVALUER ANNUELLEMENT LA GESTION CONDUITE

Priorité: \* \* \*

Objectifs de l'action : Suivre et évaluer la mise en œuvre du document d'objectifs.

Espèces visées : toutes les espèces de chauves-souris

### Description de l'action :

Cette action consiste à réaliser un compte-rendu des actions engagées au cours de l'année ce qui permettra d'évaluer l'efficacité de la gestion conduite. Le compte-rendu sera diffusé aux membres du comité de pilotage local et aux Services de l'Etat.

### Recommandations techniques

Dans le compte-rendu, sera mis en avant :

- √ les résultats du suivi écologiques (tendances évolutives du site, pertinence des méthodes appliquées),
- ✓ l'état d'avancement des opérations (réalisation et efficacité des opérations),
- ✓ les coûts de gestion et de suivi du site.

### Maître d'œuvre potentiel:

Animateur du site Natura 2000 (Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne)

### Périodicité

1 fois par an (sauf la dernière année)

### Période d'intervention :

En fin d'année (novembre ou décembre)

Durée de l'opération :

1 jour

### Coût de l'opération :

• Suivi annuel : 1 jour/an x 200 €/jour = 200 € par an

Soit un total de 1000 €

### ACTION AD 2 EVALUER LES OBJECTIFS DU DOCOB

Priorité: \* \* \*

Objectifs de l'action : Suivre et évaluer la mise en œuvre du document d'objectifs.

Espèces visées : toutes les espèces de chauves-souris

### Description de l'action :

Cette action consiste à réaliser un compte-rendu des actions engagées au bout des six années du DOCOB qui permettra d'évaluer l'efficacité de la gestion conduite. Le compte-rendu sera diffusé aux membres du comité de pilotage local et aux Services de l'Etat.

### Recommandations techniques

Le compte-rendu fera apparaître :

- ✓ L'actualisation des connaissances sur le site.
- ✓ L'évaluation de chaque objectif et opération de gestion et vérifier ainsi leur pertinence.
- ✓ Les propositions pour la gestion à conduire à l'avenir.

### Maître d'œuvre potentiel:

Animateur du site Natura 2000 (Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne)

### Périodicité

1 fois par période de validité du DOCOB

### Période d'intervention:

En fin d'année (novembre ou décembre) au bout des six années

Durée de l'opération :

3 jours

### Coût de l'opération :

• Evaluation des objectifs : 3 jours x 200 €/jour = 600 €

Soit un total de 600 €

### **D – GESTION ECOLOGIQUE**

### **Annexe 14**

Plan de travail (calendrier prévisionnel des opérations de gestion et évaluation financière)

# Calendrier prévisionnel des opération de gestion

		1 252X	ANNE	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	ANNEE 6
		L CONTINUE		Castion booleans			
Particle   Control of the Control		G N O I S I S I S I S I S I S I S I S I S I			T M A M J J A S O N	MAMIJIASOND	J F M A M J J A S O N D
The first between the expectation of the first of the first between the expectation o			Intervention		1/2 joumée sur la période de validité d	(80000)	
Script teacher to represent the representation of the partial of a 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	des cavités	no					
State   Compare continue con	Cavilés						
December of actions southing to a character of actions and a character of		1 F M A M 1 J A 8 0 N D	F M A M 3 2 A S O N D	Suivi écologique	M J A S	ASOND	TEMAMUJASOND
					<b>5</b>		<b>⊠</b> 5°
1   1   1   1   1   1   1   1   1   1	presentes en periode de transit et d'estavage SE2 : Suivre l'évolution des populations de chauves-souris	<b>™</b> 5°0	<b>'</b> o	<b>8</b> 2,0	0	<b>≅</b> 5.0	,
A				uentation, accueil et pédagogie	M V W	0	D F M A M A L L A S O N D
A jour au cours de cette période   A jour au cour	***************************************	no no					
Thours au cours de cette période   Thours au cours au c	un bulletin d'information sur le	<b>22</b> C	7	<b>2</b> 2	₹ 2	<b>∑</b> 3	<b>33</b> 2
Capitar des animations de sensitifisation   Capitar de la cours de cente període   Capitar de la cours de la cours de cente període   Capitar de la cours de la cours de cente període   Capitar de la cours de la cours de cente període   Capitar de la cours de la course de la cours de la cours de la course de la cours de la cours de la course d	FA3 ; Réaliscr une plaquette d'information et de valorisation du site Natura 2000		4 jours au cours de cette période	30 NO			
The production   The	FA4 : Réalisor des animations de sensibilisation pour la population locale		1 jour au cours de cette pénode		1 jour au cours de cette période		1 Jour au cours de cette période
Police et surveillance   Police et surveilla				intretien des infrastructures	E M A M	H M V M	J F M A M J J A S O N D
Policy et surveillance				on au mois d'avril ou septembre/octob	e (2 jours sur la période de validité du	(8000)	
Surveiller les conditions écologiques de la Seuveiller les conditions écologiques de la Seuveiller les conditions conduites existantes         Administratif		0   1   M   A   M   1   1   A   S   O   N   D	N 0 8 V 1 1 M V M 1 1 1	Police et surveillance	F M A M J J A S O N	J F M A M J J A S	J F M A M J J A S O N D
Administratif	PO1: Surveiller les conditions écologiques de la cavité				ins SE1/SE2		
Administratif  J F M A M J J A S O N D J F M A M J J A S O N D J F M A M J J A S O N D J F M A M J J A S O N D J F M A M J J A S O N D J F M A M J J A S O N D J F M A M J J A S O N D J F M A M J J A S O N D J F M A M J J A S O N D J F M A M J J A S O N D J F M A M J J A S O N D J F M A M J J A S O N D J F M A M J J A S O N D J F M A M J J A S O N D J F M A M J J A S O N D J F M A M A M J J A S O N D J F M A M J J A S O N D J F M A M J J A S O N D J F M A M J J A S O N D J F M A M J J A S O N D J F M A M J J A S O N D J F M A M J J A S O N D J F M A M J J A S O N D J F M A M J J A S O N D J F M A M J J A S O N D J F M A M J J A S O N D J F M A M J J A S O N D J F M A M J J A S O N D J F M A M J J A S O N D J F M A M J J A S O N D J F M A M J J A S O N D J F M A M J J A S O N D J F M A M J A S O N D J F M A M J A S O N D J F M A M J A S O N D J F M A M J A S O N D J F M A M J A S O N D J F M A M J A M	PO2 : Vérifier l'état des infrastructures existantes			avec opérati	ins SE47SE2		
nduite		J F M A M J J A S O N D		Administratif	MJJJASO	A M J J A S	J F M A M J J A S O N D
AD2: Evaluation des objectifs du DOCOI3	ADI : Evaluation annuelle de la gestion conduite	Ĭ		1		Į.	
	AD2: Evaluation des objectifs du DOCOB						7

I	Période d'intervention	****	Ourée de Popération (en nombre de jour)
	Intervention nossible au cours de cette péríode	us de cett	próriode

### Evaluation financière des opérations et répartition annuelle

Code	Résumé de l'opération	Priorité	<b>An 1</b> (en €.)	<b>An 2</b> (en €.)	<b>An 3</b> (en €.)	<b>An 4</b> (en €.)	<b>An 5</b> (en €.)	<b>An 6</b> (en €.)	<b>Total</b> (en €.)	Périodicité	Moyens	Maîtres d'œuvres potentiels
Gestion des habitats et des espèces												
GH1	Coupe sélective de la végétation aux entrées de cavités	***	200						200	-	1 jour/DOCOB	CPNCA
GH2	Renforcer les systèmes de fermeture des cavités	***	Contrats Natura 2000						Sur devis+450€	1 <sup>er</sup> année	-	Gestionnaires des carrières
Suivi écologique												
SE1	Recenser les espèces de chauves-souris présentes en période d'estivage et de transit	**		300		300		300	900	2 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> année	½ journée / comptage	CPNCA
SE2	Suivre l'évolution des populations de chauves-souris	***	100		100		100		300	1 fois tous les 2 ans	½ journée / comptage	CPNCA
Entretien des infrastructures												
IO1	Entretenir les grilles de protection	***	Avec GH2						-	-	2 jours	CPNCA
Fréquentation, accueil et pédagogie												
FA1	Poser un panneau d'information	***	devis						Sur devis	1 <sup>er</sup> année	-	CPNCA + Intervenant extérieur
FA2	Editer un bulletin d'information sur le site Natura 2000	***	450	450	450	450	450	450	2700	1 fois / an	2 jours / an	CPNCA
FA3	Réaliser une plaquette d'information et de valorisation du site Natura 2000	*		1000					1000	2 <sup>ème</sup> année	4 jours + matériel	CPNCA
FA4	Réaliser des animations de sensibilisation pour la population locale	***		-		-		1	-	3 fois/ DOCOB	1 jour/intervention	Animateur du site Natura 2000 (CPNCA)
Police et surveillance												
PO1	Surveiller les conditions écologiques de la cavité	***	Avec SE1 et SE2						0	-	Avec SE1 et SE2	CPNCA
PO2	Vérifier l'état des infrastructures existantes	***	Avec SE1 et SE2						0	-	Avec SE1 et SE2	CPNCA
Administratif												
AD3	Evaluer annuellement la gestion conduite	***	200	200	200	200	200		1000	1 fois / an	1 jour / an	Animateur du site Natura 2000 (CPNCA)
AD4	Evaluer les objectifs du DOCOB	***						600	600	1 fois/DOCOB	4 jours	Animateur du site Natura 2000 (CPNCA)
		Total	1060	1858	1058	858	1058	1258	7150			

<u>Priorité</u> : opération essentielle ( $\star\star\star$ ), importante ( $\star\star$ ), utile pour aller plus loin ( $\star$ )

<u>Opérateurs potentiels :</u> Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne (CPNCA).

## Répartition financière par priorité d'opération

	Montant (en €)	Montant (en %)
<b>Opérations essentielles</b>	5250	73.4
Opérations importantes	900	12.6
Opérations utiles pour aller plus loin	1000	14

## **E-ADMINISTRATIF**

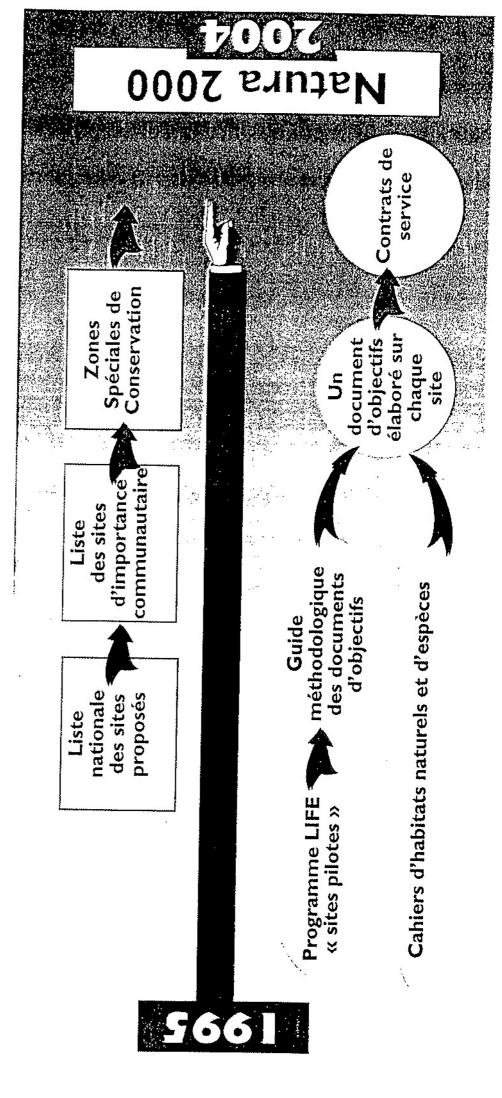
# **Annexe 15**

# Organigramme du déroulement du DOCOB

du réseau Natura 2000

un outil pour la gestion concertée Le document d'objectifs :

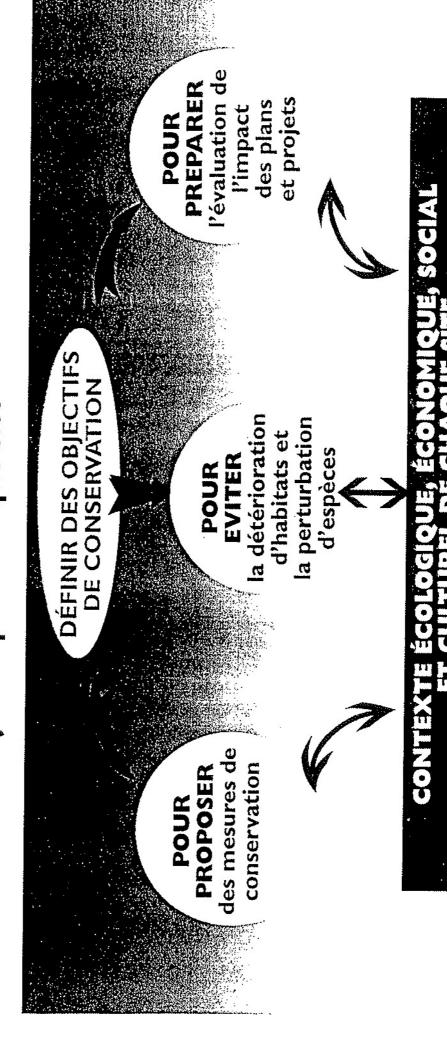
La démarche française pour constituer le réseau Natura 2000 Une réflexion sur la gestion complémentaire à la désignation des sites





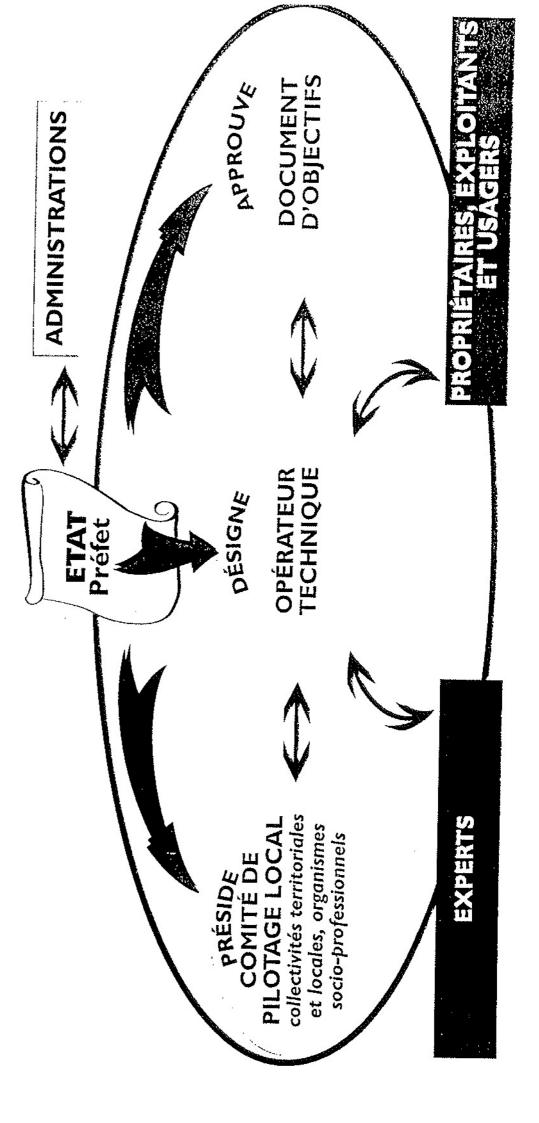


Le document d'objectifs : un outil pour la gestion concertée du réseau Natura 2000 La démarche française pour constituer le réseau Natura 2000 In document d'objectifs pour chaque site





L'élaboration de documents d'objectifs Les acteurs



Le document d'objectifs :

un outil pour la gestion concertée L'élaboration de documents d'objectifs du réseau Natura 2000 Description et analyse du site

Habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire Analyse de l'état de conservation et zonage Exigences écolo

Le document d'objectifs:

un outil pour la gestion concertée du réseau Natura 2000

L'élaboration de documents d'objectifs Des objectifs de conservation aux orientations de gestion Estimation du coût des actions

Contrats de service

Liens avec autres

outils de

341115

financement des Plan de actions

planification

naturels des espèces Suivi des habitats et des actions

> nouveaux projets Incidence de

## **E-ADMINISTRATIF**

## **Annexe 16**

Arrêté de constitution du Comité de Pilotage Local



## DIRECTION DES ACTIONS DE L'ETAT

bureau de la gestion de l'espace

#### PRÉFECTURE DE LA MARNE

Arrêté préfectoral portant constitution du comité de pilotage local pour l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 n° 95 "Carrières souterraines de Vertus"

> Le préfet de la région Champagne Ardenne préfet du département de la Marne chevalier de la légion d'honneur

#### Vu:

- la directive européenne n° 92-43 du 21 mai 1992 relative à la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages,
- le décret modifié n° 82-389 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements,
- le décret modifié n° 92-604 du 1er juillet 1992 portant charte de la déconcentration,
- le décret n° 95-631 du 5 mai 1995 relatif à la conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces sauvages d'intérêt communautaire
- la circulaire du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement "Natura 2000" du 26 février 1999,
- l'avis du comité départemental des propriétaires et gestionnaires de l'espace rural du 7 février 2000,
- l'avis de MM. le directeur régional de l'environnement et le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de la Marne

#### ARRETE

Article 1<sup>er</sup> - Il est institué un comité de pilotage local pour l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 n° 95 "Carrières souterraines de Vertus"

Le document d'objectifs est établi de manière concertée avec les membres du comité de pilotage en vue de son approbation par arrêté préfectoral

Article 2 - Le comité de pilotage local prévu à l'article 1er est constitué comme suit :

#### Services et établissements publics de l'Etat :

- M. le préfet ou son représentant, président
- M. le directeur régional de l'environnement ou son représentant
- M. le délégué régional au tourisme ou son représentant
- M. le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt ou son représentant

#### Elus:

- M. le conseiller général du canton de Vertus
- M. le maire de la commune de Vertus ou son représentant

Organismes socio-professionnels et associations:

- M. le président du conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne ou son représentant
- M. le président du conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne ou son représentant
- Mme la déléguée régionale de la Ligue pour la Protection des Oiseaux ou son représentant
- M. le président de Marne Nature Environnement ou son représentant
- M. le président du comité départemental du tourisme ou son représentant

Article 3 - Le comité de pilotage pourra solliciter l'avis de toute personne ou structure en tant que de besoin

Il veillera également à associer toute personne directement concernée par le site, sous une forme appropriée,

Article 4- M. le secrétaire général de la préfecture de la Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chaque membre de la commission.

Châlons-en-Champagne, le 8 juin 2000

#### Pour ampliation

Pour le Préfet et par délégation le Secrétaire en Chef

Bemedatte FABRY

signé: Michel Thénault

### **E-ADMINISTRATIF**

## Annexe 17

Comptes rendus des réunions du Comité de Pilotage Local

## Compte rendu de la réunion tenue à la mairie de Vertus le 14 octobre 1997

- Site Natura 2000 n°95 - - « Carrières souterraines de Vertus » -

#### Etaient présents:

- Mr PERROT

Maire de Vertus,

- Mr GONY

Président du conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne,

- Mr HARCILLON

Direction régionale de l'environnement,

- Mr DELON

Direction régionale de l'environnement.

يار بار بار

Suite à la relance « Natura 2000 », du 11 août 1997, le comité de suivi Natura 2000 de la Marne s'est réuni et a approuvé les listes de sites, à adresser au ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire, par tranches successives. La lère liste, à envoyer avant le 10 octobre, comprend des sites ne posant aucun problème, le site n°95 « carrières souterraines de vertus », pour 40 hectares figure sur cette liste.

Le conseil municipal consulté demande que la surface cartographiée soit ramenée de 40 à 10 hectares, surface faisant déjà l'objet d'un bail emphytéotique, conclu entre la Commune de Vertus et le Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne.

La valeur du site étant essentiellement liée à la présence de chiroptères dans les carrières souterraines, cette demande est acceptable.

Il est donc décidé de ne retenir, pour ce site, que la surface de 10 hectares 80 appartenant à la commune et faisant l'objet de la convention de gestion, soit :

- Lieudit « Fortes Terres de Bailly » section CH N°19 d'une surface de 5ha 92a 92 ca
- Lieudit « Bailly », section A N°1288, d'une surface de 4ha 87 a 60 ca

Sous réserve de l'avis du propriétaire (Mr Raymond THIERARD), s'y ajouterait la partie périphérique (quelques mètres carrés) du puits de sortie de la carrière située sur la parcelle cadastrée section A N°1289.

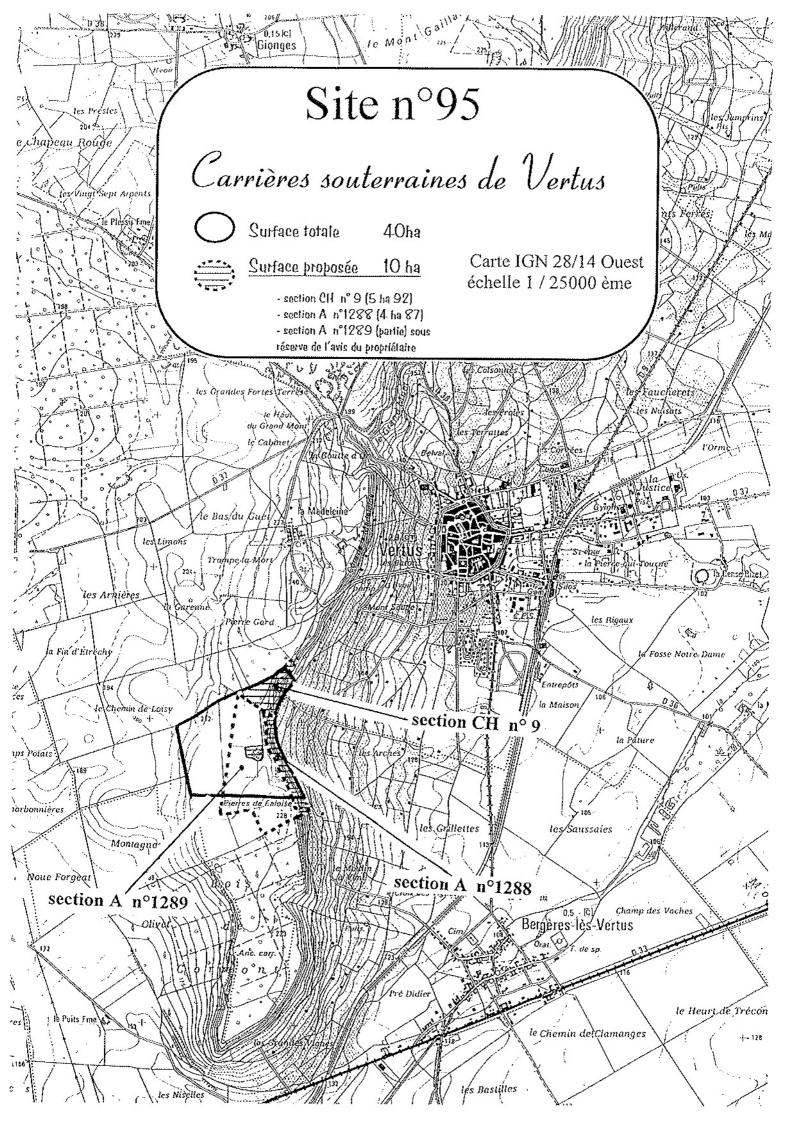
Le site n°95, ainsi défini (environ 11 hectares), ne fera l'objet d'aucune contrainte de gestion nouvelle. Le plan de gestion réalisé, en 1993, par le CPNCA, avec comme objectif principal le maintien de la tranquillité des cavités et des franges boisées sera appliqué. En aucun cas, les aménagements inclus dans le périmètre et les loisirs existants (site d'escalade et parcours de santé en particulier) ne seront remis en cause.

Sont exclus de ce périmètre, les 30 hectares de terrains agricoles qui ne présentent aucun intérêt pour les chiroptères.

Le CPNCA prépare actuellement une plaquette d'information sur les Chiroptères. Par ailleurs, une exposition sur la Directive Habitats a été réalisée par la DIREN. Elle pourra servir de support à une réunion de sensibilisation, et être présentée à la mairie de Vertus à partir du 5 novembre.

Copie: - Préfecture de la Marne

- DDAF





#### PRÉFECTURE DE LA MARNE

# DIRECTION DES ACTIONS DE L'ETAT

bureau de la gestion de l'espace

#### Compte rendu de la réunion du 6 octobre 2000 du comité de pilotage Natura 2000 du site 95 - Carrières souterraines de Vertus

Le 6 octobre 2000, M. Xavier de Fürst, secrétaire général de la préfecture de la Marne, a présidé la première réunion du comité de pilotage, créé par arrêté préfectoral du 8 juin 2000, en vue de la rédaction du document d'objectifs concernant le site Natura 2000 - n° 95 - Carrières souterraines de Vertus.

#### Etaient présents:

- M. Pascal Perrot, conseiller général du canton de Vertus, maire de Vertus
- Mme Hélène Gaudin, chef de département à la direction régionale de l'environnement
- M. Marc Deroy, chef de service à la direction régionale de l'environnement
- M. Gérard Hugonet, ingénieur des travaux des eaux et des forêts à la direction départementale de l'agriculture et de la forêt
- M. Eric Belnot, directeur adjoint au conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne
- Mme Nicole Blondeau, membre de l'association Marne Nature Environnement
- M. Aymeric Mionnet, prospecteur nature à la ligue pour la protection des oiseaux de Champagne-Ardenne
- Mile Bernadette Fabry, bureau de la gestion de l'espace à la préfecture de la Marne

#### Etaient excusés:

- M. le délégué régional au tourisme
- M. le président du comité départemental du tourisme
- M. le président de l'association Marne Nature Environnement
- Mme la directrice de la ligue pour la protection des oiseaux

#### I - Présentation de la démarche « document d'objectifs » par M. Deroy

Le réseau Natura 2000 est composé des zones spéciales de conservation (ZSC) au titre de la directive « Habitats » et des zones de protection spéciale (ZPS) au titre de la directive « Oiseaux », qui doivent être mises en place en 2004.

Chaque site sera doté d'un document d'objectifs qui doit définir des objectifs de conservation et aboutir à des contrats de service avec les propriétaires.

3. T. ... COOK OTHER ONE THE OWNER PART OF THE THE DAY OF AC AC TO THE

.../...

Des sites pilotes ont permis d'élaborer un guide méthodologique des documents d'objectifs. Des cahiers d'habitats naturels et d'espèces préconisant certaines mesures ont été élaborés.

Les acteurs sont réunis au sein du comité local présidé par le préfet, dont la composition varie en fonction des zones. Ce comité comprend notamment des représentants des collectivités territoriales, des usagers, des organismes socioprofessionnels et des associations de protection de l'environnement.

Un opérateur technique doit être désigné pour la réalisation du document d'objectifs, approuvé par arrêté préfectoral.

Ce document comprend une analyse du site, de son état de conservation, de l'impact des activités humaines et un programme d'actions, qui doit être suivi une fois le document approuvé.

# <u>H - Présentation de l'état d'avancement de la démarche Natura 2000 dans le département de la Marne par Mme Gaudin</u>

Les sites militaires n'ont pas encore été transmis à la commission européenne, le ministère de la défense n'ayant pas donné son accord.

Le document d'objectifs a été approuvé pour les étangs latéraux du Der. Celui concernant le lac du Der est en phase terminale. L'élaboration du document relatif à la forêt de Trois-Fontaines a été arrêtée, compte tenu des dégâts occasionnés par la tempête du 26 décembre dernier. En ce qui concerne le massif forestier d'Epernay, le document devrait être approuvé en 2001. Quant aux marais de Saint-Gond, une étude hydraulique doit être réalisée avant d'approuver le document d'objectifs.

Lors de la réunion du comité départemental Natura 2000 du 7 février 2000, il a été décidé de lancer l'élaboration des documents d'objectifs pour quatre nouveaux sites : les landes et mares de Mesnil-sur-Oger et d'Oger, les Pâtis de Damery, les marais de la Superbe et les carrières souterraines de Vertus.

#### III - Présentation du site et désignation de l'opérateur

Au départ, la surface du site était de 40 hectares, qui ont été ramenés à 11 hectares.

L'effectif des chauves-souris présentes sur le site représente 50 % de l'effectif hibernant en milieu souterrain dans le département de la Marne.

The state of the state of the

M. Perrot signale que le site a subi des dégâts très importants à la suite de la tempête de décembre dernier. Il n'y a plus d'arbres et la pierre est à nu.

M. de Fürst fait remarquer que parmi les recommandations de gestion écologique du site, la présence de lieux boisés et/ou buissonnants est nécessaire.

M. Belnot souligne que les bois sont fréquentés par les chauves-souris pendant l'estivage et qu'une étude devrait donc être faite à ce sujet dans le cadre du document d'objectifs. Il conviendrait également d'effectuer des comptages pour juger de l'impact du déboisement sur la fréquentation du site.

.../...

Mme Gaudin fait remarquer què le site des carrières souterraines de Vertus n'est retenu que pour l'hivernage.

M. de Fürst suggère de prévoir un reboisement.

Mme Gaudin indique que l'opérateur proposé pour la rédaction du document d'objectifs est le conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne. En effet, cet organisme est le spécialiste régional des chauves-souris, puisqu'il travaille déjà sur cinq sites à chauves-souris dans la région Champagne-Ardenne.

M. Belnot ajoute que le conservatoire suit ce site depuis 1988. Une convention de gestion existe avec la commune. Des grilles ont été posées en 1995 pour protéger le site dans le cadre d'un programme Life. Un suivi des populations est effectué depuis 1960 et un nouveau comptage est prévu cet hiver.

M. de Fürst demande à M. Belnot s'il accepte le rôle d'opérateur. Celui-ci répond par l'affirmative et cette désignation est adoptée à l'unanimité par les membres du comité de pilotage.

M. Deroy propose d'établir le planning compte tenu des éléments déjà connus sur le site et du travail déjà réalisé sur d'autres sites.

Il est décidé de programmer la prochaine réunion au printemps 2001 avec une visite sur place du site, suivie d'une réunion à la mairie de Vertus.

M. de Fürst demande que les effets de la tempête de décembre sur le site soient pris en compte. M. Deroy précise que le ministère de l'environnement pourrait participer au reboisement si les bois sont nécessaires aux chauves-souris.

M. de Fürst demande des précisions sur la présence d'un motocross à proximité du site.

M. Perrot précise qu'il existe sur le site même un parcours de santé. En outre, deux à trois fois par an, une manifestation de VTT trial ou trial-moto est organisée. Concernant le motocross, il est en fait situé à l'opposé du site à 4/5 km. Il s'agit d'anciennes carrières de pierre à ciel ouvert.

M. Beinot souligne qu'il faut éviter le dérangement à l'intérieur des grottes. Les grilles empêchent la fréquentation humaine, mais il faut éviter le bruit.

M. Perrot précise que le VTT trial a lieu en juin et le moto-trial en octobre, hors période d'hibernation.

M. Belnot fait remarquer que le document d'objectifs comportera une partie socio-économique avec un inventaire des activités humaines et leur impact.

M. Perrot souligne que les grilles déjà installées ont été mises en place trop profondément. En effet, elles n'empêchent pas des promeneurs de venir pique-niquer à l'entrée des grottes et de faire du feu. M. de Fürst précise que ce point devra faire l'objet de recommandations dans le cadre du document d'objectifs.

Il conclut en rappelant que la prochaine réunion devra être programmée au printemps. Un état des lieux doit être dressé et il convient de réfléchir aux grandes orientations de gestion du site.

Le président,

Xavier de Fürst



#### DIRECTION DES ACTIONS INTERMINISTERIELLES

PRÉFECTURE DE LA MARNE

bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire

#### COMITE DE PILOTAGE POUR L'ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 « CARRIERES SOUTERRAINES DE VERTUS »

व्रव व्रव व्रव

Compte rendu de la réunion du 15 mai 2003 présidée par M. Bernard Le Menn secrétaire général de la préfecture de la Marne

#### PRESENTS:

#### Associations:

- ✓ M. Eric Belnot, directeur du conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne et M. David Becu, chargé de mission « chauves-souris » au conservatoire
- ✓ M. Michel Olivier, président de Marne Nature Environnement

#### Administrations

- ✓ M. Jean-Yves Peseux, chef du département milieux naturels à la direction régionale de l'environnement
- ✓ M. Eric Dhellemme, chef du bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire à la préfecture de la Marne, accompagné de Melle Bernadette Fabry

#### ETAIENT EXCUSES:

- M. Pascal Perrot, conseiller général, maire de Vertus
- ✓ Mme la déléguée régionale au tourisme
- ✓ M. le président de la ligue pour la protection des oiseaux
- M. Le Menn ouvre la séance en rappelant que le but de la réunion est de valider l'état des lieux et les premières orientations de gestion du site.
- Il s'interroge sur l'intérêt de maintenir la réunion compte tenu du faible nombre de participants.
- M. Peseux souligne que le site est petit et que les membres du comité de pilotage ne sont pas nombreux.
- M. Dhellemme fait remarquer que le maire de Vertus est également conseiller général et qu'il participe actuellement aux travaux de l'assemblée départementale qui ne sont pas terminés. Si la réunion n'est pas reportée, les observations formulées au cours de celle-ci pourraient être transmises avec le dossier présenté aux membres du comité de pilotage à M. Perrot avant leur validation.

PLODE CHEEK CARDO COLO COLO LA MANA CONTRA COPRESIONAL COLORS

M. Le Menn retient cette proposition.

.../...

Il passe ensuite la parole à M. Bécu qui présente l'état des lieux. Celui-ci précise qu'il a rencontré à plusieurs reprises M. Perrot. Il distribue le premier numéro du bulletin d'information concernant les carrières souterraines de Vertus intitulé « Infosite » (joint au présent compte rendu) et souligne que ce document sera tiré à 3.500 exemplaires à la demande du maire de Vertus, en vue d'une diffusion sur tout le canton.

Il présente l'état des lieux du site et les premières orientations de gestion au moyen du document de synthèse joint en annexe. Il souligne que le site des carrières souterraines de Vertus est le plus important de la Marne en période d'hibernation et constitue un site majeur en Champagne-Ardenne.

Il déplore les phénomènes de vandalisme constatés jusqu'à ce jour. Ainsi à titre d'exemple, les cadenas des grilles doivent être changés tous les ans.

M. Olivier demande si des réunions sont prévues pour améliorer l'information, en complément de la distribution de la plaquette « Infosites ». M. Bécu précise que cela n'est pas envisagé pour le moment.

M. Le Menn souhaitant savoir quelle est la population cible de l'information, M. Bécu indique que toute la population du canton est concernée.

M. Le Menn souligne la nécessité d'organiser des réunions d'information en complément de l'information écrite ainsi que l'intérêt d'associer d'autres médias (par exemple FR3),

M. Dhellemme propose également des réunions dans les écoles et collèges pour sensibiliser les jeunes.

Par ailleurs, M. Olivier souligne l'intérêt d'associer les représentants agricoles afin de définir un programme d'action sur les cultures environnantes. M. Bécu précise qu'il a déjà rencontré les agriculteurs concernés mais que ces parcelles sont en dehors du site Natura 2000. De ce fait, le bonus de 20 % n'est pas accordé.

M. Le Menn demande que les chasseurs soient également contactés. M. Béeu précise qu'il les a déjà rencontrés.

Concernant cet aspect « Communication », le point 3 du tableau intitulé « synthèse des orientations du DOCOB » joint en annexe, sera complété par l'organisation de réunions d'information et l'utilisation d'autres supports d'information, destinés à atteindre le maximum d'habitants et notamment les scolaires.

Par ailleurs, des remarques sont formulées concernant le suivi du site. Le document joint en annexe prévoit en effet une évaluation annuelle et/ou tous les six ans de la gestion.

Or, il apparaît nécessaire de procéder à un suivi annuel des actions, qui sera couronné, au bout de six ans, par une évaluation globale de la gestion par rapport aux objectifs initiaux de gestion. Les orientations du DOCOB seront complétées en ce sens.

Concernant l'évolution des populations (tableau joint au présent compte rendu), M. Olivier fait remarquer que la population du Petit Rhinolophe a « explosé » et il craint que cette espèce prenne la place du Grand Murin.

M. Bécu précise qu'il n'y a pas de compétition entre les espèces et M. Belnot fait remarquer qu'elles n'occupent pas le même secteur dans les grottes. Elles se positionnent en fonction de l'humidité et de la ventilation.

M. Le Menn conclut la réunion en soulignant que les remarques les plus importantes concernent la communication. Elle seront transmises à M. Perrot afin qu'il puisse faire part également de son avis.

La prochaine réunion du comité de pilotage est prévue en octobre/novembre 2003, afin de valider le document d'objectifs, ainsi que le plan d'action accompagné d'une évaluation financière. Un projet sera diffusé aux membres du comité avant la réunion.

Le président,

Bernard Le Menn